

LA NOUVELLE INITIATIVE AFRICAINE

FUSION DU PROGRAMME DE RENAISSANCE AFRICAINE POUR LE NOUVEAU MILLENAIRE (MAP) ET DU PLAN OMEGA

SEPTEMBRE 2001

SIGLES ET ACRONYMES

AGOA	Loi des Etats-Unis sur la croissance et le commerce en Afrique
APD	Aide publique au développement
CAD	Comité d'aide au développement
CEA	Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CGIAR	Groupe consultatif sur la recherche agricole internationale
DRSP	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FMI	Fonds monétaire international
IDA	Association internationale de développement
ISO	Organisation internationale de normalisation
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMPI	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
OTC	Obstacles techniques au commerce
OUA	Organisation de l'Unité africaine
PIB	Produit intérieur brut
PNB	Produit national brut
PPTTE	Pays pauvres très endettés
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
SGP	Système généralisé de préférences
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

SOMMAIRE

I - Introduction	5
II - L'Afrique dans le monde d'aujourd'hui entre pauvreté et prospérité	7
L'appauvrissement historique d'un continent	8
L'Afrique et la révolution mondiale	10
III - La nouvelle volonté politique des dirigeants africains	13
IV - Appel aux Peuples d'Afrique	15
V - Programmes d'action : la stratégie pour assurer un développement durable au 21 ^{ème} siècle	16
- Renforcer le processus de développement durable.	17
· Initiatives pour la paix, la sécurité et la gouvernance politique	18
▪ L'approche régionale et continentale	19
- Priorités sectorielles	21
· Comblent le fossé en matière d'infrastructures	21
· Comblent le fossé dans le domaine de l'éducation	23
· Santé	25
▪ Eau et assainissement	27
· Agriculture	28
· Comblent le fossé numérique	29
· Energie	31
· Accès aux marchés des pays industrialisés	32
▪ Culture	42
· L'Initiative pour l'environnement	43
- Mobilisation des ressources	45
· Augmenter l'épargne	45
· Augmenter le flux des capitaux	45
VI - Un nouveau partenariat mondial	49
VII - Renverser les tendances de l'immigration vers les pays du nord	52
VIII - Mise en œuvre de la nouvelle Initiative Africaine	53
IX. Conclusion	57
Programme pour les six premiers mois	57

LA NOUVELLE INITIATIVE AFRICAINE

FUSION DU PROGRAMME DE RENAISSANCE AFRICAINE POUR LE NOUVEAU MILLENAIRE (MAP) ET DU PLAN OMEGA

I. INTRODUCTION

1. La présente Nouvelle Initiative Africaine est une promesse faite par les dirigeants africains, fondée sur une vision commune ainsi qu'une conviction ferme et partagée qu'il leur incombe d'urgence d'éradiquer la pauvreté, de placer leur pays, individuellement et collectivement, sur la voie d'une croissance et d'un développement durables tout en participant activement à l'économie et à la vie politique mondiales. Elle est ancrée dans la détermination des Africains de s'extirper eux-mêmes, ainsi que leur continent, du malaise du sous-développement et de l'exclusion d'une planète en cours de mondialisation.
2. La pauvreté et le retard de l'Afrique contrastent vivement avec la prospérité du monde développé. La marginalisation continue de l'Afrique du processus de mondialisation et l'exclusion sociale de la vaste majorité de ses peuples constituent une grave menace pour la stabilité mondiale.
3. Depuis les années 70 lorsque les pays d'Afrique sont devenus membres des institutions de la communauté internationale, le binôme crédit-aide est resté la base logique du développement de l'Afrique. Le crédit s'est traduit par l'impasse de la dette qui, de versements en rééchelonnements, continue d'entraver la croissance des pays d'Afrique. L'on est parvenu au bout de cette option. Quant à l'autre élément du binôme, l'aide, l'on a aussi observé la réduction de l'aide privée et le plafonnement de l'aide publique, ce qui est inférieur à l'objectif fixe en 1970.
4. En Afrique, 340 millions de personnes, soit la moitié de la population, vivent avec moins d'1 dollar E-U par jour. Le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans y est de 140 pour 1000 et l'espérance de vie à la naissance de seulement 54 ans. 58% seulement de la population a accès à l'eau potable. Le taux d'alphabétisation des personnes de plus de 15 ans est de 41%. Il n'y a que 18 lignes téléphoniques pour 1000 personnes en Afrique, par rapport à 146 dans le monde entier et 567 dans les pays à revenus élevés.
5. L'Initiative exige la modification de cette situation anormale en changeant les relations qui la soutiennent. Les Africains ne demandent ni une perpétuation de la dépendance par le biais de l'aide ni des concessions marginales.
6. Nous Africains, sommes convaincus qu'une occasion historique se présente de mettre fin au fléau du sous-développement qui afflige l'Afrique. Les ressources, y compris le capital, la technologie et les compétences humaines, requises pour lancer une guerre totale contre la pauvreté et le sous-développement sont abondantes et à notre portée. Pour mobiliser ces ressources et les utiliser correctement, ce qui est requis est un

leadership courageux, imaginatif et vraiment résolu à déployer des efforts soutenus afin d'améliorer les conditions de vie et d'éradiquer la pauvreté, ainsi qu'un nouveau partenariat mondial fondé sur la responsabilité partagée et l'intérêt mutuel.

7. A travers tout le continent, nous Africains déclarons que nous ne nous laisserons plus conditionner par les circonstances. Nous déterminerons notre propre destinée et nous ferons appel au reste du monde pour compléter nos efforts. Des signes de progrès et d'espoir sont déjà apparents. Le nombre de régimes démocratiques qui se sont engagés à protéger les droits de l'Homme, à axer le développement sur l'individu et à promouvoir des économies de marché est en train de s'accroître. Nous avons commencé à manifester notre refus d'accepter les options économique et politique médiocres. Mais ces progrès sont inégaux et inadéquats et doivent être accélérés davantage.
8. L'Initiative Africaine vise à consolider et à accélérer ces gains. C'est un appel pour un type nouveau de partenariat entre l'Afrique et la communauté internationale, et en particulier les pays fortement industrialisés, afin de franchir l'abîme du développement qui s'est élargi au fil de siècles de relations inégales.

II. L'AFRIQUE DANS LE MONDE D'AUJOURD'HUI : ENTRE PAUVRETÉ ET PROSPERITÉ

9. La place de l'Afrique dans la communauté mondiale est définie par le fait que le continent est une base de ressources indispensable qui sert toute l'humanité depuis bien des siècles.
10. Ces ressources peuvent être décomposées en éléments constitutifs de la façon suivante:
 - un riche dépôt de minerais, de pétrole et de gaz, une flore et une faune et un vaste habitat naturel encore intact, qui fournissent la base de l'exploitation minière, de l'agriculture et du tourisme et du développement industriel (Composante I);
 - le poumon écologique que fournissent les forêts tropicales du continent, et la présence minimale d'émissions et d'effluents nuisibles à l'environnement - un bien public mondial qui bénéficie à toute l'humanité (Composante II);
 - les sites paléontologiques et archéologiques qui contiennent des preuves de l'évolution de la terre, de la vie et des espèces humaines (Composante III);
 - la richesse de la culture africaine et sa contribution à la variété des cultures de l'univers (Composante IV).
11. La première de ces composantes, la Composante I, est celle avec laquelle le monde est le plus familier. La deuxième, la Composante II, n'a attiré l'attention que récemment, l'humanité commençant à saisir l'importance cruciale du problème de l'environnement. La troisième, la Composante III, est aussi en train de prendre de l'importance, n'étant plus un sujet de préoccupation pour une discipline scientifique seulement ou d'intérêt uniquement pour les musées et leurs conservateurs. La quatrième de ces composantes, la Composante IV, représente la créativité des Africains qui demeure considérablement sous-exploitée et sous-développée.

12. L'Afrique a un rôle très important à jouer en ce qui concerne le problème crucial de la protection de l'environnement. Les ressources africaines comprennent des forêts tropicales, l'atmosphère pratiquement dépourvue de gaz carbonique au-dessus du continent et la présence minimale d'effluents toxiques dans les rivières et les sols qui interagissent avec l'océan Atlantique et l'océan Indien, la Méditerranée et la mer Rouge. L'Initiative africaine comprendra une stratégie visant à entretenir ces ressources et à les utiliser pour le développement du continent africain et de ses échanges, tout en les conservant pour toute l'humanité.
13. Il est évident que, si on ne donne pas aux communautés vivant à proximité des forêts tropicales d'autres moyens de gagner leur vie, elles contribueront à la destruction des forêts. Comme la conservation du patrimoine environnemental est dans l'intérêt de l'humanité, il est impératif que l'Afrique soit placée sur une voie de développement qui ne le mette pas en danger.
14. La science moderne reconnaît que l'Afrique est le berceau de l'humanité. Dans le cadre du processus de reconstruction de l'identité et de la confiance en eux-mêmes des peuples d'Afrique, il est nécessaire que les Africains eux-mêmes comprennent et apprécient cette contribution à l'existence humaine. Le statut de l'Afrique comme lieu de naissance de l'humanité devrait être chéri par le monde entier en tant qu'origine de tous les peuples. En conséquence, l'Initiative africaine doit conserver le patrimoine commun et l'utiliser pour établir les fondations d'une compréhension universelle du besoin historique de mettre fin au sous-développement et à la marginalisation du continent.
15. L'Afrique a aussi un rôle majeur à jouer pour maintenir un lien solide entre les êtres humains et la nature. Les progrès technologiques tendent à mettre en évidence le rôle des êtres humains en tant que facteurs de production, qui rivalisent pour une place dans le processus de production avec les outils contemporains ou futurs. Les espaces libres inhabités, la flore et la faune, ainsi que les diverses espèces animales qui n'existent qu'en Afrique, offrent une chance unique à l'humanité de maintenir son lien avec la nature. L'Afrique est exceptionnellement bien placée pour offrir ce patrimoine à l'humanité.
16. L'Afrique a déjà contribué considérablement à la culture mondiale par le biais de la littérature, de la musique, des arts visuels et d'autres formes culturelles, mais son vrai potentiel demeure inexploité à cause de son intégration limitée à l'économie mondiale. L'Initiative africaine permettra à l'Afrique d'accroître sa contribution à la science, à la culture et à la technologie.
17. En ce nouveau millénaire, où l'humanité est en train de chercher une nouvelle façon de construire un monde meilleur, il est essentiel que nous combinions ces atouts aux forces de la volonté humaine pour faire du continent un partenaire égal afin de faire progresser la civilisation humaine.

- **L'appauvrissement historique d'un continent**

18. L'appauvrissement du continent africain a été principalement accentué par le colonialisme, la guerre froide, les rouages du système économique international et les

insuffisances et faiblesses des politiques menées dans de nombreux pays après l'indépendance.

19. Depuis des siècles, l'Afrique est intégrée dans l'économie mondiale principalement en tant que fournisseur de main-d'œuvre et de matières premières bon marché. Ceci a nécessairement signifié une hémorragie des ressources de l'Afrique plutôt que leur utilisation pour le développement du continent. L'Afrique a raté à cette époque l'occasion d'utiliser les minerais et les matières premières pour mettre en place des industries de transformation ainsi qu'une base humaine très qualifiée afin de soutenir la croissance et le développement. Par conséquent, l'Afrique demeure le continent le plus pauvre alors qu'elle est l'une des régions les plus richement dotées du monde.
20. Dans d'autres pays et d'autres continents, c'est le contraire qui s'est produit. Les investissements ont créé des richesses grâce à l'exportation des produits porteurs de valeur ajoutée. Il est temps que les ressources africaines soient exploitées pour développer la création de richesse sur le continent pour le bien-être de ses populations.
21. Le colonialisme a ébranlé les structures, institutions et valeurs préexistantes ou les a asservies aux besoins économiques et politiques des puissances impériales. Il a aussi retardé le développement d'une classe animée d'un esprit d'entreprise ainsi que d'une classe moyenne dotée de compétences et de capacités de gestion.
22. Au moment des indépendances, presque tous les nouveaux États se caractérisaient par une pénurie de professionnels qualifiés et par une faible classe capitaliste, ce qui a abouti à un affaiblissement du processus d'accumulation. L'Afrique post-coloniale a hérité d'États faibles et d'économies en dysfonctionnement. Cette situation a encore été aggravée par un leadership médiocre, la corruption et la mauvaise gouvernance dans de nombreux pays. Ces deux facteurs, ainsi que les divisions causées par la guerre froide, ont entravé la propagation de gouvernements responsables sur le continent.
23. Un grand nombre de gouvernements africains n'ont pas responsabilisé leurs peuples pour les engager dans des initiatives de développement afin de réaliser leur potentiel créatif. Aujourd'hui, la faiblesse de l'État demeure une contrainte majeure au développement durable dans un certain nombre de pays. En fait, l'un des défis majeurs pour l'Afrique est de renforcer la capacité à gouverner et de mettre au point des politiques à long terme. Dans le même temps, il est également urgent de réaliser des réformes et des programmes ambitieux dans de nombreux États africains.
24. Les programmes d'ajustement structurels n'ont fourni qu'une solution partielle. Ils ont promu des réformes tendant à éliminer de graves distorsions des prix mais n'ont pas accordé suffisamment d'attention aux aspects sociaux. En conséquence, ces programmes n'ont permis qu'à un petit nombre de pays d'atteindre durablement un niveau de croissance plus élevé.
25. En effet, l'expérience de l'Afrique montre clairement que le taux d'accumulation au cours de la période post-coloniale n'a pas été suffisant pour reconstruire les sociétés à la suite du sous-développement colonial ou pour maintenir l'amélioration du niveau de vie. Ceci a eu des conséquences délétères sur le processus politique, aboutissant à un clientélisme et une corruption continus.

26. L'effet net de ces processus a été la perpétuation d'un cercle vicieux, dans lequel le déclin économique, la capacité réduite et la gouvernance médiocre se renforcent, confirmant le rôle périphérique et de moins en moins important de l'Afrique dans l'économie mondiale. L'Afrique en est ainsi venue au cours des siècles à se ranger dans la catégorie des continents marginalisés.
27. L'Initiative africaine cherche à tirer parti des réalisations du passé et à les célébrer ainsi qu'à réfléchir sur les leçons tirées d'une expérience douloureuse afin de mettre sur pied un partenariat qui soit à la fois crédible et réalisable. Le défi à cet égard consiste à faire comprendre aux peuples et aux gouvernements des pays d'Afrique que le développement est un processus d'émancipation et d'autonomisation. En conséquence, les Africains ne doivent pas être les pupilles de gardiens bienveillants mais plutôt les architectes d'une amélioration soutenue de leurs conditions de vie.

- **L'Afrique et la révolution mondiale**

28. Le monde s'est engagé dans le nouveau millénaire au beau milieu d'une révolution économique. Cette révolution pourrait fournir à la fois le contexte et les moyens de la modernisation de l'Afrique. La mondialisation a certes fait renchérir le prix que l'Afrique doit payer pour pouvoir rester dans la compétition mais nous estimons qu'une intégration bien gérée est porteuse d'excellentes promesses de prospérité économique et de réduction de la pauvreté.
29. La révolution économique actuelle a été rendue possible, en partie, par les progrès en informatique et télématique qui ont réduit le coût et augmenté la vitesse des communications à travers le globe, abolissant les anciennes barrières de temps et d'espace, et ayant donc une incidence sur tous les domaines de la vie sociale et économique. Cette révolution a permis l'intégration des systèmes nationaux de production et de finance et se reflète dans la croissance exponentielle des flux transfrontaliers de biens, de services et de capitaux.
30. L'intégration des systèmes nationaux de production a rendu possible le "découpage en tranches de la chaîne des valeurs" dans un grand nombre de processus de production du secteur industriel et du secteur des services. A cet égard, la plus grande mobilité du capital signifie que les emprunteurs, publics ou privés, doivent rivaliser les uns avec les autres pour trouver des capitaux sur des marchés mondiaux plutôt que nationaux. Ces deux processus ont accru les coûts pour les pays qui sont incapables d'une concurrence réelle. L'Afrique a, dans une large mesure, supporté ces coûts de façon disproportionnée.
31. Si aucune partie du monde n'a échappé aux effets de la mondialisation, les contributions des diverses régions et nations ont nettement varié. Les nations fortement industrialisées ont été le moteur de ces progrès majeurs. Celles-ci mises à part, seuls quelques pays dans le monde en développement jouent un rôle important dans l'économie mondiale. Un grand nombre de pays en développement, en particulier en Afrique, y contribue, en général passivement, essentiellement sur la base de leur patrimoine environnemental et naturel.

- 32.** C'est dans la répartition des profits que le déséquilibre mondial est le plus flagrant. D'une part, les occasions d'accroître la richesse, d'acquérir des connaissances et des compétences et d'améliorer l'accès aux marchandises et aux services - en bref, d'améliorer la qualité de la vie - se sont accrues. Dans certaines parties du monde, la recherche d'un plus grand accès à l'économie mondiale a offert la possibilité de sortir des millions de personnes de la misère.
- 33.** D'autre part, une plus grande intégration a aussi conduit à marginaliser davantage les pays qui n'ont pas la capacité d'être véritablement compétitifs. En l'absence de règles mondiales justes et équitables, la mondialisation a accru la capacité des plus forts à promouvoir leurs intérêts au détriment des plus faibles, surtout dans le domaine du commerce, des finances et de la technologie. Elle a limité la capacité des pays en développement de contrôler leur propre développement, car la mondialisation ne prévoit pas de compenser les faibles. Les conditions de ceux qui sont marginalisés dans ce processus ont empiré en termes réels. Une fissure entre l'inclusion et l'exclusion est apparue au sein des nations et entre elles.
- 34.** L'incapacité de l'Afrique à exploiter le processus de mondialisation résulte en partie d'obstacles structurels à la croissance et au développement que sont les exportations de ressources et les termes défavorables de l'échange. Nous reconnaissons en même temps que les échecs des leaderships politiques et économiques dans de nombreux pays africains empêchent la mobilisation et l'utilisation efficace de ressources rares dans des domaines d'activité de plus en plus indispensables pour attirer et faciliter les investissements locaux et étrangers.
- 35.** Le faible niveau d'activité économique signifie que les instruments nécessaires à l'injection véritable de fonds privés et à la prise de risques ne sont pas disponibles, ce qui induit en un déclin supplémentaire. Ce cercle vicieux affaiblit considérablement les capacités dont l'Afrique a besoin pour participer au processus de mondialisation, ce qui conduit à une marginalisation supplémentaire. La polarisation croissante de la richesse et de la pauvreté est l'un des nombreux processus qui ont accompagné la mondialisation et qui menacent sa durabilité.
- 36.** La fin du siècle dernier a vu un effondrement financier majeur dans une grande partie du monde en développement qui n'a pas seulement menacé la stabilité du système financier mondial mais l'économie mondiale dans son ensemble. L'un des effets immédiats de la crise financière a été d'exacerber la pauvreté structurelle profonde dans laquelle vit environ la moitié de la population mondiale, avec moins de 2 dollars E-U par jour, et un cinquième de la population, avec moins d'1 dollar E-U par jour.
- 37.** Il existe également d'autres facteurs qui présentent des risques graves à long terme. Il s'agit notamment de l'accroissement rapide du nombre de personnes socialement exclues dans diverses zones du globe, ce qui contribue d'une part à l'instabilité politique, à la guerre civile et aux conflits militaires et, d'autre part, à un nouveau mode de migration massive. L'expansion de la production industrielle et l'accroissement de la pauvreté contribuent à la dégradation environnementale de nos océans, de l'atmosphère et de la végétation naturelle. Si ces problèmes ne sont pas réglés, ils déclencheront des processus qui échapperont de plus en plus au contrôle des gouvernements, à la fois dans les pays développés et en développement.

38. Les moyens de modifier ce scénario lugubre ne sont pas encore hors de notre portée. L'amélioration du niveau de vie des marginalisés offre un énorme potentiel de croissance pour toute l'économie internationale, grâce à la création de nouveaux marchés et à l'exploitation d'une capacité économique accrue. Une telle évolution renforcera la stabilité à l'échelle mondiale et créera un sentiment de bien-être économique et social.
39. L'impératif du développement ne pose donc pas seulement un défi à la conscience morale, il est fondamental à la durabilité du processus de mondialisation. Nous admettons sans hésiter que la mondialisation est un produit des progrès scientifiques et technologiques qui ont été imposés, en grande partie, par le marché. Cependant, les gouvernements, particulièrement dans le monde développé, ont, en partenariat avec le secteur privé, joué un rôle important dans la détermination de sa forme et de son contenu.
40. L'argument en faveur d'un rôle pour les autorités nationales et les institutions privées dans l'orientation de la mondialisation sur une voie durable dont les avantages sont donc répartis plus équitablement, reste fort. L'expérience montre qu'en dépit des occasions sans précédent offertes par la mondialisation à quelques pays auparavant pauvres, rien dans le processus ne réduit automatiquement la pauvreté et l'inégalité.
41. Un engagement de la part des gouvernements, du secteur privé et d'autres institutions de la société civile, pour une intégration authentique de toutes les nations dans l'économie et dans la vie politique mondiale, est donc nécessaire. Il exige la reconnaissance de l'interdépendance mondiale en ce qui concerne l'offre et la demande, la base environnementale de la planète, la migration transfrontalière, une architecture financière mondiale qui récompense une bonne gestion socioéconomique et une gouvernance mondiale qui reconnaisse un partenariat entre tous les peuples. Nous soutenons que la communauté internationale a la capacité de créer des conditions justes et équitables dans lesquelles l'Afrique peut participer effectivement à l'économie et à la vie politique mondiale.

III. LA NOUVELLE VOLONTÉ POLITIQUE DES DIRIGEANTS AFRICAINS

42. L'Initiative africaine procède de la reconnaissance du fait que, dans le passé, des tentatives visant à formuler des programmes de développement au niveau du continent ont été faites. Pour des raisons diverses, à la fois internes et externes, y compris un leadership et un degré de participation incertains des Africains eux-mêmes, ces programmes n'ont pas été couronnés de succès. Cependant, de nouvelles circonstances, qui se prêtent à une mise en œuvre pratique intégrée, existent aujourd'hui.
43. La nouvelle phase de mondialisation a coïncidé avec une restructuration des relations internationales à la suite de la guerre froide. Celle-ci est associée à l'émergence de nouveaux concepts de sécurité et d'intérêt personnel, qui comprennent le droit au développement et à l'éradication de la pauvreté. La démocratie et la légitimité de l'État

ont été redéfinies afin d'y inclure, comme éléments centraux, un gouvernement responsable, une culture des droits de l'homme et la participation du peuple.

44. Fait révélateur, de plus en plus de dirigeants sont élus par la voie démocratique. Par leurs actions, ils ont déclaré que les espoirs des peuples d'Afrique pour une vie meilleure ne peuvent plus reposer sur la magnanimité des autres.
45. Sur tout le continent, la démocratie continue à se propager, soutenue par l'Union Africaine qui affiche une détermination nouvelle à s'occuper des conflits et à censurer toute déviation par rapport à la norme. A ces efforts s'ajoutent des voix qui se font entendre au sein de la société civile et des associations de femmes, de la jeunesse et des médias indépendants. De plus, les gouvernements africains sont beaucoup plus résolus à atteindre les objectifs de coopération et d'intégration économiques au niveau régional et continental. Ils cherchent ainsi à consolider les gains de la révolution économique mais aussi à renforcer les avantages de l'interdépendance mutuelle.
46. Le changement des conditions en Afrique a déjà été reconnu par des gouvernements à travers le monde entier. La Déclaration de la conférence des Nations Unies sur le nouveau millénaire, adoptée en septembre 2000, confirme l'empressement de la communauté mondiale à soutenir les efforts de l'Afrique visant à trouver des solutions au sous-développement et à la marginalisation du continent. Dans la déclaration, la conférence réaffirme son soutien à la prévention des conflits et à la création de conditions de stabilité et de démocratie sur le continent ainsi que sa volonté de relever les défis-clés de l'éradication de la pauvreté et des maladies. La conférence attire également l'attention sur l'engagement de la communauté mondiale à accroître le flux de ressources vers l'Afrique, en améliorant entre l'Afrique et le reste du monde la relation entre l'aide, le commerce et la dette, et en augmentant le flux de capitaux privés vers le continent. Il est maintenant important de traduire ces engagements en réalités.
47. L'appropriation et la gestion de cette Initiative par les Africains eux-mêmes en constituent les piliers. Par le présent programme, les dirigeants de l'Afrique définissent un agenda pour la renaissance du continent. Cet agenda se fonde sur les priorités nationales et régionales et les plans de développement qui doivent être mis au point au moyen d'un processus de démocratie directe et participative. Nous estimons que les dirigeants africains tiennent leur mandat de leur peuple et que leur rôle est de formuler ces plans et d'en diriger les processus d'exécution au nom de leur peuple.
48. Ce programme constitue un nouveau cadre d'interaction avec le reste du monde, notamment avec les pays industrialisés et les organisations multilatérales. Il est fondé sur un agenda décidé par les Africains de leur propre initiative et de leur propre gré, afin de déterminer eux-mêmes leur destin.
49. Pour réaliser ces objectifs, les dirigeants africains devront assumer en commun la responsabilité de :
 - Consolider les mécanismes de prévention, de gestion et de résolution des conflits aux niveaux régional et continental et faire en sorte que ces mécanismes soient utilisés pour restaurer et maintenir la paix ;

- Promouvoir et protéger la démocratie et les droits de l'homme dans leur pays et leur région en établissant des normes claires de responsabilité, de transparence et de démocratie directe aux niveaux local et national ;
- Restaurer et maintenir la stabilité macro-économique, en particulier en mettant au point des normes et objectifs appropriés en matière de politiques monétaires et budgétaires et en instaurant des cadres institutionnels adéquats pour en assurer la réalisation ;
- Instaurer des cadres légaux et réglementaires transparents à l'intention des marchés financiers, pour assurer l'audit des compagnies privées comme du secteur public ;
- Revitaliser et élargir la prestation des services d'enseignement, de formation technique et de santé, en accordant une forte priorité à la lutte contre le VIH/SIDA, le paludisme et les autres maladies contagieuses ;
- Promouvoir le rôle des femmes dans le développement socio-économique en renforçant leurs capacités dans les domaines de l'éducation et de la formation, en développant des activités lucratives grâce à un accès plus facile au crédit et en assurant leur participation à la vie politique et économique des pays d'Afrique ;
- Renforcer la capacité des États d'Afrique d'instituer et de faire respecter la législation et de maintenir l'ordre;
- Promouvoir le développement des infrastructures, de l'agriculture et de sa diversification vers les agro-industries et les industries de transformation au service des marchés locaux comme de l'exportation.

IV. APPEL AUX PEUPLES D'AFRIQUE

50. Le projet de Renaissance Africaine assurant à notre continent longtemps meurtri, sa juste place dans le monde, passe par la construction d'une économie solide et compétitive, la règle du monde nouveau étant la libéralisation et la compétition.
51. La présente Initiative africaine sera réussie à la seule condition d'être prise en charge par les peuples africains unis dans leur diversité.
52. Appauvrie par l'esclavage, le **colonialisme** et l'exploitation d'avant l'indépendance, l'Afrique décolle dans des conditions difficiles. Elle a cependant l'avantage de disposer, non seulement de ressources naturelles importantes, mais aussi de potentialités humaines qui, **si elles étaient bien exploitées, pourraient assurer une croissance équitable et durable du continent et son intégration dans l'économie mondiale.**
53. C'est pourquoi nos peuples, malgré les difficultés de l'heure doivent reprendre confiance en leur génie et en leur capacité pour affronter les obstacles et s'engager résolument dans la construction de la nouvelle Afrique. La présente Initiative **exprime la volonté qu'ont les dirigeants africains** de donner une traduction concrète aux désirs profonds de leur peuple.

54. Mais s'ils doivent mener la bataille, celle-ci ne sera gagnée en définitive que par les peuples, artisans de leurs propres destinées.
55. C'est pour cette raison que les dirigeants politiques du continent demandent instamment aux peuples de l'Afrique, dans toute leur **diversité** (hommes, femmes, jeunes, travailleurs et syndicalistes), de prendre conscience de la gravité de la situation ainsi que de la nécessité de se mobiliser pour **mettre un terme** à la marginalisation du continent et assurer son développement en comblant le fossé économique qui sépare l'Afrique des pays développés.
56. Par conséquent, nous demandons aux peuples africains de **relever le défi** et de se mobiliser **pour soutenir** la mise en oeuvre de **la présente Initiative** en mettant en place, à tous les niveaux, des structures d'organisation, de mobilisation et d'action.
57. Les dirigeants du continent savent que le génie d'un **peuple** est fonction de sa capacité de **réfléchir** avec **audace** et imagination et de sa détermination à soutenir **son développement**.
58. Nous **ne devons épargner aucun effort** pour mettre en oeuvre ce programme ambitieux visant à mettre en place des **économies viables et robustes** et des sociétés démocratiques. A cet **égard**, les dirigeants africains sont convaincus que l'Afrique, **continent dont le processus de développement a été marqué par de faux départs et des échecs, réussira à mettre en oeuvre la présente Initiative.**

**V. PROGRAMME D'ACTION :
STRATÉGIE AFRICAINE POUR ASSURER
UN DÉVELOPPEMENT DURABLE
AU 21ÈME SIÈCLE**

59. *Par son approche et sa stratégie, la Nouvelle Initiative africaine diffère de tous les plans et initiatives conçus antérieurement pour appuyer le développement de l'Afrique, même si les problèmes à résoudre demeurent pratiquement les mêmes.*
60. *La Nouvelle Initiative africaine se veut une vision à long terme d'un programme de développement appartenant à l'Afrique et dirigé par l'Afrique..*
61. Le Programme est présenté en neuf points prioritaires structurés selon la stratégie arrêtée. Il porte sur ce qui doit être fait à court terme, indépendamment de l'ampleur de la tâche à accomplir ultérieurement. La mise en oeuvre du projet et du programme à entreprendre, **quelle que soit sa portée, dépendra en tout état de cause** de la disponibilité des fonds.
62. Bien qu'un financement à long terme (entre une trentaine et une cinquantaine d'années) soit envisagé pour **la présente Initiative**, les projets pourront **toutefois** être **accélérés**

pour **aider** à éliminer la pauvreté en Afrique et placer les pays africains, tant individuellement que collectivement, sur la voie d'une croissance et d'un développement durables afin de mettre un terme à la marginalisation de l'Afrique dans le processus de mondialisation.

63. D'autres domaines prioritaires nécessitent certes une action urgente mais ceux **qui ont été choisis ici** auraient un effet de catalyseur, pour des interventions ultérieures dans les domaines restants.
64. *Si les taux de croissance sont importants, ils ne sont pas, en eux-mêmes, suffisants pour permettre aux pays africains d'atteindre l'objectif de réduction de la pauvreté. Le défi qui se pose à l'Afrique est donc de développer la capacité de soutenir des rythmes de croissance suffisants pour réaliser les objectifs de réduction de la pauvreté et de développement durable. Cet objectif est lui même tributaire d'autres facteurs tels que l'infrastructure, l'accumulation de capital, le capital humain, les institutions, la diversification structurelle, la compétitivité, la santé et la gestion avisée de l'environnement.*
65. *La Nouvelle Initiative africaine se donne donc pour objectif de stimuler le développement de l'Afrique en comblant les lacunes constatées dans des secteurs prioritaires afin de permettre au continent de rattraper le retard pris sur les régions développées..*
66. *Cette nouvelle vision à long terme nécessitera des investissements massifs et lourds destinés à combler les lacunes actuelles. Il s'agit pour l'Afrique de réussir à collecter les fonds nécessaires aux conditions les plus favorables. Il est possible de réaliser des infrastructures physiques telles que des routes et des autoroutes, par exemple, dans des délais relativement courts si les fonds sont disponibles et si des compagnies internationales réputées sont engagées pour mener à bien ces travaux.*
67. *La Nouvelle Initiative africaine demandera donc davantage au monde développé de l'aider à fournir des infrastructures et à **entreprendre** des projets à grande échelle. De même, l'expertise technique du monde occidental sera sollicitée pour la formation d'africains dans des établissements d'enseignement technique et des universités ainsi que dans le secteur de la santé. En effet, le lancement des grands programmes absorbera dans un premier temps toutes les ressources humaines disponibles de l'Afrique ainsi que les Africains travaillant dans les pays développés. Puisque cela sera insuffisant, l'Afrique aura également recours à des **compétences étrangères pour compléter les siennes.***

Les principaux thèmes d'une vision à long terme sont énoncés ci-dessous:

A. CONDITIONS PRÉALABLES À LA RÉALISATION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

- **Paix, sécurité, démocratie, droits de l'homme et bonne gouvernance.**

68. L'expérience a appris aux dirigeants africains que la paix, la sécurité, la démocratie, une bonne gouvernance, le respect des droits de l'homme et une saine gestion économique

sont les conditions préalables indispensables au développement durable. Ils s'engagent à promouvoir ces principes individuellement et collectivement dans leur pays, leur région et le continent.

(i) *Initiative pour la paix et la sécurité.*

69. L'Initiative pour la paix et la sécurité consiste en trois éléments :

- La promotion de conditions à long terme qui favorisent le développement et la sécurité ;
- La consolidation des capacités d'alerte rapide des institutions africaines et l'amélioration de leur capacité à prévenir, gérer et résoudre les conflits ;
- Les engagements des dirigeants envers les valeurs essentielles de l'Initiative Africaine.

70. Des conditions à long terme permettant d'assurer la paix et la sécurité en Afrique nécessitent de combattre les vulnérabilités politiques et sociales qui sont à l'origine des conflits. Celles-ci sont abordées dans les Initiatives de gouvernance politique et économique, les Initiatives sur les flux de capitaux et l'accès aux marchés et celle sur la mise en valeur des ressources humaines.

71. Les efforts visant à consolider la capacité de l'Afrique à gérer tous les aspects des conflits mettent l'accent sur les moyens nécessaires pour renforcer les institutions régionales et continentales existantes dans quatre domaines-clés :

- La prévention, la gestion et la résolution des conflits ;
- La recherche de la paix, le maintien de la paix et l'imposition de la paix ;
- La réconciliation, le relèvement et la reconstruction suite à un conflit ;
- La lutte contre la prolifération illicite des armes légères et des mines terrestres.

72. Dans les six mois suivant la mise en place de l'Initiative Africaine, ses dirigeants étudieront les recommandations décrivant les mesures détaillées, assorties de leurs coûts, qui sont requises dans chacun des quatre domaines susmentionnés. Ce travail portera aussi sur les mesures requises des partenaires, ainsi que sur la nature et les sources du financement de ces activités.

73. Le Forum prévu des Chefs d'Etat servira de tribune où les dirigeants de l'Initiative chercheront à améliorer la capacité des mécanismes africains à promouvoir la paix et la sécurité sur le continent, à partager les expériences et à mobiliser pour une action collective. Le Forum assurera que les principes et les engagements implicites dans l'Initiative sont **respectés**.

74. *Conscients de cette exigence, les Africains doivent n'épargner aucun effort pour **trouver une solution durable au conflit actuel**, assurer leur sécurité interne et promouvoir la paix entre les pays.*

75. *Lors du sommet de LUSAKA, l'Union Africaine a décidé de prendre des mesures énergiques pour redynamiser les organes **responsables de la prévention et du règlement des conflits.***

(ii) **Initiative pour la démocratie et la gouvernance politique**

76. *Il est aujourd'hui généralement admis que le développement est impossible sans démocratie véritable, sans respect des droits de l'homme, sans paix et sans bonne gouvernance. Avec la Nouvelle Initiative africaine, l'Afrique s'engage à respecter les normes mondiales de démocratie dont les éléments de base sont le pluralisme politique, qui reconnaît l'existence de plusieurs syndicats et partis politiques, ainsi que des élections régulières, ouvertes, libres et démocratiques organisées périodiquement pour permettre à la population de choisir librement ses dirigeants*

77. L'Initiative pour la démocratie et la gouvernance est destinée à contribuer au renforcement du cadre politique et administratif des pays participants, conformément aux principes de démocratie, de transparence, d'obligation redditionnelle, d'intégrité, de respect des droits de l'homme et de promotion de l'Etat de droit. Cette Initiative est renforcée par l'Initiative pour la gouvernance économique, qu'elle vient appuyer et avec laquelle elle partage des caractéristiques essentielles. Ensemble, ces deux initiatives contribueront à mettre les énergies que recèle le continent au service du développement et de l'éradication de la pauvreté.

78. L'Initiative se compose des éléments suivants :

- Une série d'engagements pris par les pays participants pour créer ou consolider les processus et les pratiques de base dans le domaine de la gouvernance ;
- L'engagement pris par les pays participants d'ouvrir la voie en ce qui concerne l'appui des initiatives qui favorisent la bonne gouvernance ;
- L'institutionnalisation des engagements par la direction de l'Initiative africaine dans le but de garantir le respect des valeurs de base de l'Initiative.

- 79.** Les Etats qui mettront en œuvre l'Initiative africaine s'engageront également de plusieurs manières à appliquer les normes de base de la bonne gouvernance et du comportement démocratique tout en s'appuyant les uns sur les autres. Ils bénéficieront, le cas échéant, de l'appui nécessaire dans la mise en place des réformes institutionnelles voulues. Dans les six mois suivants l'institutionnalisation, la direction de l'Initiative africaine fera des recommandations sur les instruments de diagnostic et d'évaluation appropriés en ce qui concerne les objectifs communs de bonne gouvernance, elle identifiera les faiblesses institutionnelles et recherchera les ressources ainsi que les compétences techniques nécessaires pour faire face à ces faiblesses.
- 80.** Pour renforcer la gouvernance politique et développer les capacités nécessaires en vue de faire face à ces engagements, la direction de l'Initiative africaine, lancera des initiatives de développement ciblé des capacités. Ces réformes institutionnelles porteront sur :
- La réforme de l'administration et de la fonction publique ;
 - Le renforcement du contrôle parlementaire ;
 - La promotion de la prise de décisions participatives ;
 - **L'adoption** de mesures efficaces pour lutter contre la corruption et les détournements de fonds ;
 - La **mise en place** de réformes judiciaires.
- 81.** Les pays participants à l'Initiative ouvriront la voie en ce qui concerne l'appui et le renforcement d'institutions et d'initiatives visant à faire respecter ces engagements. Ils consacreront leurs efforts à la création et au renforcement, aux niveaux national, régional et continental, de structures d'appui à la bonne gouvernance.
- 82.** Le Forum des chefs d'Etat sur la Nouvelle Initiative africaine constituera un mécanisme par lequel les dirigeants de la Nouvelle Initiative examineront une série d'engagements et d'objectifs communs sur la bonne gouvernance, notamment les progrès accomplis dans l'évaluation des faiblesses concernant la gouvernance et les progrès accomplis dans la mise en œuvre des réformes. Le Forum permettra aux pays d'échanger des données d'expérience dans le but de promouvoir la bonne gouvernance et les pratiques démocratiques.

- **L'Initiative pour la gouvernance de l'économie et des entreprises**

- 83.** Le développement des capacités de l'Etat est un aspect fondamental pour la mise en place des conditions du développement. L'Etat a un rôle majeur à jouer dans la promotion de la croissance et du développement économiques et dans l'exécution des programmes de réduction de la pauvreté. Nombre de gouvernements sont cependant dépourvus des capacités nécessaires pour accomplir cette tâche. En conséquence, plusieurs pays ne disposent pas du cadre d'action et des cadres politiques et réglementaires nécessaires pour une croissance tirée par le secteur privé. Ils n'ont pas non plus la capacité d'exécuter les programmes, même lorsque les fonds sont disponibles.
- 84.** C'est pour cette raison qu'un rang élevé de priorité doit être accordé au développement ciblé des capacités. Tous les programmes exécutés dans quelque domaine que ce soit doivent être précédés d'une évaluation des capacités, puis de la fourniture des appuis nécessaires à l'exécution des programmes.

Objectif

- 85.** Promouvoir, dans les pays participants, l'élaboration d'une série de programmes concrets assortis de délais d'exécution dans le but d'améliorer la qualité de la gestion de l'économie et des finances publiques ainsi que la gouvernance des entreprises.

Actions

- 86.** Une Equipe spéciale composée de fonctionnaires des ministères des finances et des banques centrales sera chargée d'examiner les pratiques dans le domaine de la gouvernance de l'économie et des entreprises dans divers pays et régions, de faire des recommandations sur les normes et les codes de bonne pratique appropriés et de les soumettre, dans les six mois, à l'examen du Comité des chefs d'Etat chargé de la mise en œuvre de l'Initiative.

87. Le Comité de mise en œuvre de l'Initiative portera ses recommandations devant les Etats africains pour exécution.
88. Le Comité de mise en œuvre de l'Initiative accordera un rang élevé de priorité à la gestion des finances publiques. Les pays élaboreront un programme pour améliorer la gestion des finances publiques et la réalisation des objectifs qui s'y rattachent. Des mécanismes d'évaluation seront également mis en place.
89. Le Comité des chefs d'Etat chargé de la mise en œuvre mobilisera les ressources pour le développement des capacités dans le but de permettre aux pays de se conformer aux normes minimales et aux codes **de conduite** arrêtés en commun.
- Les approches sous-régionales et régionales du développement
 - 90. *La base de la Nouvelle Initiative Africaine est la région (sous- région selon la terminologie de l'Organisation des Nations Unies qui considère chaque continent comme une région).*
 - 91. La plupart des pays d'Afrique sont petits en termes de population comme de revenus par habitant. Leurs marchés étant restreints, ils n'offrent pas de perspectives intéressantes de rendement aux investisseurs potentiels, tandis que la diversification de la production et des exportations y est retardée. Les possibilités d'investissements consacrés aux infrastructures essentielles dont la viabilité dépend d'économies d'échelle y sont donc limitées.
 - 92. **Ces conditions économiques imposent aux pays africains de mettre en commun leurs ressources ainsi que de promouvoir le développement régional et l'intégration économique sur le continent dans le but d'améliorer leur compétitivité internationale. Il faut donc renforcer les cinq groupements économiques que compte l'Afrique.**
 - 93. L'Initiative Africaine met l'accent sur la prestation de services publics régionaux (transports, énergie, eau, informatique et télématique, éradication des maladies, protection de l'environnement et mise en place des capacités régionales de recherche) et sur la promotion du commerce et des investissements intra-africains. Il s'agira avant tout de rationaliser le cadre institutionnel de l'intégration économique en repérant des projets communs qui soient compatibles avec les programmes intégrés de développement nationaux et régionaux et d'harmoniser les politiques et pratiques en matière d'économie et d'investissement. Il faut assurer la coordination des politiques sectorielles nationales et suivre soigneusement les décisions régionales.

94. L'Initiative Africaine donnera la priorité à la consolidation des capacités pour améliorer l'efficacité des structures régionales existantes et rationaliser les organisations régionales existantes. La Banque africaine de développement doit jouer un rôle de pointe dans le financement des études, programmes et projets régionaux.
95. *Certains pays continueront à gérer des routes secondaires grâce à des sources de financement locales ou à la coopération internationale, mais tous les projets régionaux et continentaux dans tous les secteurs seront financés à travers la Nouvelle Initiative africaine.*
96. *Les secteurs qui rentrent dans le présent Plan considérés comme prioritaires sont :*
- (i) Infrastructures
 - (ii) **Ressources humaines**, y compris **l'éducation, la formation**, et la lutte contre l'exode des cerveaux;
 - (iii) Santé
 - (iv) Technologies de l'Information et de la Communication
 - (v) Agriculture
 - (vi) Energie
 - (vii) **Accès aux marchés des pays développés pour les exportations africaines.**
97. Pour chaque secteur, l'objectif est de combler le plus rapidement possible la disparité qui nous sépare des pays développés de façon à mettre nos pays dans les mêmes conditions pour aborder la compétitivité internationale et nous insérer dans la globalisation.
Les efforts d'intégration devraient aussi tenir compte de la situation exceptionnelle des Etats insulaires d'Afrique.

B. PRIORITES SECTORIELLES

- **Comblent le fossé en matière d'infrastructures**

98. *L'infrastructure envisagée ici englobe les routes, les autoroutes, les aéroports, les ports maritimes, les chemins de fer, les voies d'eau et les télécommunications. Cependant, le plan porte sur les infrastructures régionales ou continentales exclusivement. Par exemple, exclue les routes reliant deux villes. Il portera en revanche sur :*
- *les routes régionales reliant deux capitales de deux pays de la région;*
 - *les autoroutes continentales qui traversent plusieurs régions.*
99. Les infrastructures sont des paramètres essentiels de la croissance économique. Aussi faut-il trouver les moyens de placer l'Afrique au même niveau que les pays développés en termes d'accumulation de capital matériel et humain.
100. Si l'Afrique était dotée des mêmes infrastructures de base que les pays développés, elle serait mieux en mesure de se consacrer à la production et à l'amélioration de la productivité pour faire face à la concurrence internationale. Les insuffisances

structurelles des infrastructures handicapent sérieusement la croissance économique et la réduction de pauvreté. Améliorer les infrastructures, y compris le coût et la fiabilité des services, serait dans l'intérêt de l'Afrique comme de la communauté internationale, qui pourrait obtenir des biens et services africains à meilleur marché.

101. Dans de nombreux pays d'Afrique, les colonisateurs n'ont construit d'infrastructures que pour pouvoir exporter les matières premières africaines et importer en Afrique les produits de leurs industries.

102. Pour améliorer les infrastructures africaines, il faudra absolument des financements privés étrangers pour compléter les méthodes traditionnelles de financement que sont le crédit et l'aide.

103. L'Initiative sur les infrastructures comprend des éléments qui sont communs à tous les secteurs. Il comprend aussi des éléments spécifiques à chaque secteur.

104. Objectifs

- Améliorer l'accès aux services des infrastructures et les rendre plus fiables et plus abordables, aussi bien pour les entreprises que pour les ménages;
- Renforcer la coopération et accroître le commerce au niveau régional grâce à l'extension du **développement** des infrastructures au-delà des frontières ;
- Accroître l'investissement financier dans les infrastructures en réduisant les risques auxquels font face les investisseurs privés, spécialement en ce qui concerne les cadres politique et réglementaire ;
- Développer les connaissances et les compétences techniques requises afin d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir des réseaux "durs" pour les infrastructures africaines

105. Actions

- Avec l'assistance des institutions spécialisées dans chaque secteur, mettre en place des cadres politiques et législatifs pour encourager la concurrence. Dans le même temps, créer de nouveaux cadres de réglementation et consolider la capacité de formation de personnes responsables de la réglementation afin de promouvoir l'harmonisation des politiques et des réglementations pour faciliter les interactions transfrontalières et l'élargissement du marché ;
- Accroître les investissements consacrés aux infrastructures, en particulier pour leur rénovation, et améliorer les pratiques d'entretien qui assureront la viabilité des réseaux d'infrastructures ;
- Commencer à développer des institutions de formation et des réseaux pour encourager la formation de techniciens et d'ingénieurs de haut niveau dans les secteurs des infrastructures ;

- Promouvoir la participation des communautés et des utilisateurs à la construction, l'entretien et la gestion des infrastructures, en particulier dans les régions urbaines et rurales pauvres, en collaboration avec les Initiatives de gouvernance de l'Initiative africaine ;
 - Collaborer avec la Banque africaine de développement et d'autres institutions africaines de financement du développement pour mobiliser un financement durable, en particulier au moyen de processus multilatéraux et des institutions et gouvernements donateurs, afin d'obtenir des dons et des fonds consentis à des conditions de faveur, pour atténuer les risques à moyen terme ;
 - Promouvoir des partenariats entre les secteurs public et privé qui serviront de locomotive pour attirer les investisseurs privés et concentrer le financement public sur les besoins urgents des pauvres, en consolidant les capacités de mise en œuvre et de contrôle des accords de ce type.
 - Outre ces aspects communs, les stratégies suivantes sont spécifiques à chaque secteur pour les différents types d'infrastructures.
- **Initiative de mise en valeur des ressources humaines et de lutte contre la fuite des cerveaux**

Le développement humain consiste à élargir les choix des populations pour leur permettre de vivre en bonne santé une vie longue et productive.

(i) Lutte contre la pauvreté

106. Objectifs

- **Réaliser l'objectif arrêté sur le plan international et prévoyant de réduire de moitié la proportion des personnes vivant dans la pauvreté absolue d'ici 2015 ;**
- **Donner des orientations précises en privilégiant la lutte contre la pauvreté dans tous les programmes et les priorités de la Nouvelle initiative africaine ainsi que dans les politiques nationales macro-économiques et sectorielles ;**
- **Accorder une attention particulière à la lutte contre la pauvreté des femmes ;**
- **Assurer que les stratégies de lutte contre la pauvreté émancipent les pauvres;**
- **Appuyer les initiatives de lutte contre la pauvreté qui existent au niveau multilatéral, telles que le Cadre de développement global de la Banque mondiale et le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté liés à l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE).**

107. Actions

- **Demander que les plans préparés par les pays pour les initiatives relatives au présent programme d'action prévoient une évaluation de leur impact sur la lutte contre pauvreté, avant et après leur mise en oeuvre ;**
- **Collaborer avec la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI) et les organismes des Nations Unies pour accélérer la mise en oeuvre et l'adoption du Cadre de développement global, de la stratégie de lutte contre la pauvreté et des approches connexes ;**
- **Mettre sur pied une équipe spéciale sur les questions de genre pour assurer que les questions spécifiques aux femmes pauvres sont prises en compte dans les stratégies de lutte contre la pauvreté de la Nouvelle Initiative africaine ;**
- **Créer une équipe spéciale pour accélérer l'adoption de processus participatifs et décentralisés en ce qui concerne la fourniture de services infrastructuels et sociaux**
Demander que les plans préparés par les pays pour les initiatives relatives au présent programme d'action prévoient une évaluation de leur impact sur la lutte contre pauvreté, avant et après leur mise en oeuvre ;

(ii) Comblent le fossé en matière d'éducation

108. Objectifs

- Collaborer avec les bailleurs de fonds et les institutions multilatérales pour assurer que l'objectif international du développement, visant à parvenir à une éducation primaire universelle d'ici l'an 2015, soit réalisé ;
- Améliorer l'élaboration et la réforme des programmes, la qualité de l'enseignement et l'accès à l'informatique et à la télématique ;
- Elargir l'accès à l'enseignement secondaire et améliorer sa pertinence par rapport au développement de l'Afrique ;

Favoriser la mise en place de réseaux d'établissements spécialisés de recherche et d'enseignement supérieur.

109. Actions

- Examiner les initiatives actuelles conjointement avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et les autres principaux bailleurs de fonds ;
- Examiner les niveaux des dépenses effectuées dans le domaine de l'éducation par les pays d'Afrique et prendre l'initiative d'un processus de mise au point de normes relatives aux dépenses gouvernementales dans le domaine de l'éducation ;

- **Mettre sur pied une équipe spéciale** pour accélérer l'introduction de l'informatique et de la télématique dans les écoles primaires ;
 - **Mettre sur pied une équipe spéciale** pour examiner les capacités de recherche dont le continent a besoin dans chaque région et présenter des propositions à ce sujet.
110. Les principaux problèmes qui se posent à l'éducation en Afrique proviennent de l'insuffisance des installations et des systèmes de formation de la vaste majorité des Africains. Ceux d'entre eux qui ont eu la possibilité de fréquenter des établissements d'enseignement ailleurs ont démontré qu'ils étaient capables de réussir.
111. L'Initiative commune soutient la consolidation immédiate des établissements d'enseignement supérieur dans toute l'Afrique, en créant suivant les besoins des universités spécialisées avec des enseignants africains. Il souligne tout particulièrement la nécessité **de créer** de instituts technologiques ou de **les renforcer**.
112. *Les universités sont conçues, implantées et spécialisées dans l'espace régional. Plutôt que d'avoir dans chaque État une université qui risque de n'être pas viable ou économique à administrer, il faudra spécialiser les universités de la région de façon à ce que chacune d'entre elles puisse acquérir les ressources financières, matérielles et humaines qui la mettront à égalité avec des universités prestigieuses du reste du monde.*
113. *Outre une spécialisation des universités existantes, le Plan prévoit la création de nouvelles universités, sur la base du principe de spécialisation et en fonction de la demande.*
114. *Il faudrait donc construire de grandes écoles de formation, des instituts et des universités dans l'espace régional, faire appel aux Africains qui enseignent dans les pays développés et, comme leur nombre ne suffira pas, il faudra envisager de payer des professeurs du monde développé pour venir enseigner en Afrique. Aujourd'hui les Etats Unis n'hésitent pas à recruter des docteurs et professeurs de tous les pays, y compris d'Afrique, à leur donner de bons salaires pour qu'ils aillent enseigner dans leurs universités. Si l'Afrique a les moyens, elles ne doit pas hésiter à faire la même chose.*
115. *Identification des besoins : une enquête au niveau de chaque sous-région permettra d'identifier les instituts et universités ainsi que leurs spécialisations.*

(iii) **Lutte contre la fuite des cerveaux**

116. *La mise en oeuvre de l'Initiative implique, comme cela a été souligné plus haut, le recours à des experts africains résidant dans les pays développés. L'exécution de projets dans le cadre de l'Initiative exigera aussi de la main d'oeuvre semi-qualifiée et non-qualifiée. A cet égard, les grandes entreprises occidentales qui recevront des contrats pour travailler en Afrique dans le cadre de l'Initiative seront exhortées à recruter un pourcentage donné de travailleurs africains résidant dans monde occidental. On compte que l'extension des activités économiques qui en résultera aura d'importants effets catalytiques pour le développement des petites entreprises.*

(iv) **Santé**

117. Objectifs

- Renforcer les programmes de lutte contre les maladies transmissibles afin qu'ils puissent alléger le fardeau des maladies ;
- Disposer d'un système de soins de santé solide qui réponde aux besoins et qui appuie efficacement la lutte contre les maladies ;
- Assurer l'appui nécessaire au développement durable d'un système de soins de santé efficace ;
- Encourager les peuples d'Afrique à agir pour améliorer leur propre santé et assurer l'éducation sanitaire en Afrique ;
- Réussir à avoir un impact sur le fardeau de maladies qui pèse sur les personnes les plus pauvres en Afrique .
- Encourager la coopération entre les médecins et les tradipraticiens.

118. Actions

- Renforcer la participation de l'Afrique aux processus visant l'obtention de médicaments à des prix abordables, notamment ceux auxquels se sont engagées les compagnies pharmaceutiques internationales et la société civile internationale et examiner les possibilités d'utiliser d'autres systèmes d'approvisionnement pour les médicaments et les fournitures essentiels ;
- Mobiliser les ressources requises pour intervenir de façon efficace contre les maladies et mettre en place de solides systèmes sanitaires ;
- Mener campagne en faveur d'un appui financier international accru pour lutter contre le VIH SIDA et les autres maladies transmissibles ;
- Collaborer avec d'autres organisations internationales comme l'OMS et des bailleurs de fonds afin d'assurer que l'appui au continent soit accru pour atteindre au moins dix milliards de dollars EU par an ;
- Encourager les pays africains à donner la priorité aux soins de santé dans leurs propres budgets et à accroître progressivement ces budgets pour parvenir à un niveau déterminé d'un commun accord ;
- Mobiliser conjointement des ressources pour consolider les capacités afin de permettre à tous pays d'Afrique d'améliorer l'infrastructure et la gestion des soins de santé ;
- Le développement humain signifie multiplier les possibilités qui s'offrent aux populations et leur permettre de vivre plus longtemps, des vies saines et créatives.

- 119.** L'Afrique **est accablée** de maladies endémiques majeures. Les insectes, les hommes et d'autres vecteurs y véhiculent des bactéries et des parasites qui prospèrent, favorisés par des **politiques environnementales** médiocres, et de **mauvaises** conditions de vie. Un des principaux obstacles aux efforts de développement en Afrique est la lourde incidence des maladies transmissibles, en particulier le VIH SIDA, la tuberculose et le paludisme. Tant que ces épidémies n'auront pas jugulées, il sera illusoire d'espérer des gains réels en matière de développement humain .
- 120.** Dans le domaine de la santé, l'Afrique soutient mal la comparaison avec le reste de la communauté internationale. En 1997, les taux de mortalités des enfants et des adolescents y étaient respectivement de 105 et 169 pour mille par rapport à 6 et 7 pour mille dans les pays développés. Il n'y a que 16 médecins pour 100.000 habitants par rapport à 253 dans les pays industrialisés. La pauvreté que reflète le très faible niveau de revenus par habitant, est un des principaux facteurs empêchant les populations de surmonter leurs problèmes de santé.
- 121.** La nutrition est **un ingrédient important pour une bonne santé**. La consommation quotidienne de calories va de 2.384 dans les pays à faibles revenus à 2.846 dans les pays à revenus moyens et 3.390 dans les pays de l'Organisation de Coopération et de Développement économiques (OCDE).
- 122.** La santé, que l'OMS définit comme étant un état complet de bien-être physique et mental, contribue à l'augmentation de la productivité et par conséquent à la croissance économique. Les effets les plus évidents de l'amélioration de la santé, de la force de travail sont la diminution des journées de travail perdues pour cause de maladie, le relèvement de la productivité et la possibilité d'avoir des emplois mieux payés. En fin de compte, améliorer la santé et la nutrition contribue directement à relever le bien-être des populations, à arrêter la propagation des maladies, à diminuer les taux de mortalité infantile, à prolonger l'espérance de vie et à améliorer les capacités d'étude des jeunes scolarisés. On peut donc nettement établir le lien entre l'amélioration sanitaire et la lutte contre la pauvreté.

(v) **Eau et Assainissement**

123. Objectifs

- Assurer un approvisionnement régulier en eau potable et un assainissement adéquats, particulièrement pour les pauvres ;
- Planifier et gérer les ressources en eau pour en faire la base de la coopération et du développement au niveau national et régional.
- Examiner systématiquement et préserver les écosystèmes, la diversité biologique et la faune ;
- Assurer la coopération sur les fleuves que se partagent plusieurs Etats membres ;
- Aborder la menace du changement climatique de façon efficace ;

- Accroître l'agriculture irriguée et pluviale pour améliorer la production agricole et la sécurité alimentaire

124. Actions

- Accélérer la réalisation des projets sur les ressources en eau à objectifs multiples, comme par exemple l'étude du secrétariat de la SADC de l'exploitation du fleuve Congo et l'Initiative du Bassin du Nil ;
- Créer une équipe spéciale chargée d'élaborer des plans visant à atténuer l'impact négatif des changements climatiques en Afrique;
- Collaborer avec l'Initiative mondiale pour l'assainissement de l'environnement en vue de promouvoir des méthodes et des projets de traitement sain des déchets;
- Appuyer le programme Habitat des Nations Unies sur la conservation des ressources en eau dans les villes africaines.

125. Evaluation des besoins en matière d'infrastructure : *les besoins en matière d'infrastructures et de personnel de santé seront évalués dans chaque sous-région étant entendu comme stipulé plus haut que les dispensaires et autres infrastructures de santé moins importantes sont pris en charge par chaque Etat.*

• **Agriculture**

126. La majeure partie des populations d'Afrique vit dans les régions rurales. Néanmoins les systèmes agraires sont généralement faibles et improductifs. Comme ils sont associés à des handicaps extérieurs tels que l'incertitude climatique, les distorsions des politiques économiques et l'instabilité des cours mondiaux des produits de base, ces systèmes ont entravé l'approvisionnement agricole et l'accroissement des revenus dans les régions rurales ce qui a conduit à la pauvreté.

127. La nécessité pressante de parvenir à la sécurité alimentaire dans les pays d'Afrique impose que la question des systèmes agricoles inadéquats soit réglée pour que la production alimentaire puisse être accrue et les niveaux nutritionnels améliorés. L'amélioration de la performance agricole est une condition préalable au développement économique du continent.

128. L'amélioration du pouvoir d'achat des populations rurales qui en résultera conduira également à une augmentation réelle de la demande de produits industriels africains. La dynamique induite constituerait une source significative de croissance économique.

129. L'accroissement de la productivité agricole repose sur l'élimination d'un certain nombre de contraintes structurelles qui affectent le secteur. Une contrainte-clé est l'incertitude climatique qui augmente le facteur de risque auquel une agriculture intensive, fondée sur l'afflux significatif d'investissements privés, doit faire face. En conséquence, les gouvernements doivent appuyer la mise en place d'infrastructures d'irrigation et mettre en valeur des terres irrigables lorsque les entreprises privées y rechignent.

L'amélioration de l'infrastructure rurale (routes, électrification des zones rurales, etc.) est également essentielle.

130. L'environnement institutionnel de l'agriculture a aussi un effet significatif sur la productivité et la performance de ce secteur dans le domaine de l'approvisionnement. Un appui institutionnel sous la forme de centres et d'instituts de recherche, la fourniture de services de vulgarisation et d'appui ainsi que des foires commerciales, agricoles stimuleront la production d'excédants commercialisables. Le cadre des réglementations relative à l'agriculture doit également être pris en considération avec notamment l'encouragement des dirigeants des communautés locales dans les régions rurales et la participation de ces communautés à la formulation des politiques et la prestation des services.

131. Depuis quelques temps, les bailleurs de fonds bilatéraux et les institutions multilatérales n'accordent que peu d'attention au secteur agricole et aux régions rurales dans lesquelles vivent 70 pour cent des pauvres d'Afrique.

Par exemple dans le portefeuille de la Banque Mondiale, les crédits destinés à l'agriculture s'élevaient à 39% en 1979 mais étaient tombés à un niveau de 12% en 1996 et à un niveau de 7% en l'an 2000, la communauté des bailleurs de fonds dans son ensemble doit renverser cette tendance négative.

- **Comblent le fossé digital**

132. Les technologies de l'information et de la communication (TIC), qui ont pour moteur la convergence de l'informatique, des télécommunications et des moyens de communication traditionnels, sont cruciales pour l'économie future fondée sur les connaissances. Les avancées rapides des technologie et la baisse des coûts d'acquisition des nouveaux outils des TIC offrent aux pays africains de nouvelles opportunités d'accélérer la croissance et le développement économiques. La révolution informatique présente un immense intérêt pour la réalisation d'un marché commun et de l'Union africaine. Les TIC peuvent en effet développer le commerce intrarégional mais aussi accélérer l'intégration de l'Afrique dans l'économie mondiale.

- **Comblent le fossé numérique**

133. *Au mieux, il nous faut combler le fossé numérique entre l'Afrique et le reste du monde et mieux nous organiser par l'utilisation intensive des TIC. Les avantages à en tirer sont nombreuses :*

- *impulsion nouvelle au processus de démocratisation et de la bonne gouvernance ;*
- *Faciliter l'intégration de l'Afrique dans la nouvelle société de l'information, en utilisant sa diversité culturelle comme force d'appui ;*
- *Les TIC peuvent être des instruments utiles pour des applications très diverses, telles que la télédétection et la planification environnementale, agricole et infrastructurelle ;*

- *les complémentarités existantes pourront être mieux utilisées pour assurer la formation permettant de disposer d'une masse critique de cadres ayant une bonne maîtrise des TIC ;*
- *au niveau de la recherche nous pourrions mettre en place des programmes africains ainsi que des espaces d'échange technologique aptes à prendre en charge les besoins spécifiques du continent, en particulier dans la lutte contre l'analphabétisme;*
- *Les TIC peuvent servir à identifier et exploiter des opportunités dans le domaine du commerce, des investissements et des finances ;*
- *nous pourrions mettre en place des programmes régionaux en matière de télé-éducation et de télé-santé pour améliorer la situation dans les secteurs de la santé et de l'éducation ;*
- *enfin, dans la gestion des conflits et la lutte contre les pandémies, les TIC, en permettant une veille permanente sur les foyers de tension permettront l'organisation de systèmes d'alerte efficace.*

134. Faute d'infrastructure d'information et de communication adéquate et de cadre politique et réglementaire approprié, les possibilités d'accéder, pour un prix abordable, à des téléphones, à la radiodiffusion, aux ordinateurs et à Internet restent insuffisantes en Afrique. La télédensité y reste inférieure à une ligne pour 100 personnes et le coût des services est élevé : le coût de raccordement en Afrique est en moyenne de 20 % du PIB par habitant, contre une moyenne mondiale de 9 % et de 1 % pour les pays à revenu élevé. L'Afrique n'a pas été à même d'exploiter les TIC pour améliorer les niveaux de vie et créer de nouvelles opportunités commerciales. De même, les liaisons transfrontières à l'intérieur du continent et avec les marchés mondiaux ont été fort limitées. Même si beaucoup de pays africains ont initié des réformes concernant les TIC, la pénétration, la qualité ou les tarifs des services ne se sont pas encore améliorés.

(i) *Investir dans les technologies de l'information et de la communication*

135. Objectifs

- Doubler la densité des lignes téléphoniques pour parvenir à deux lignes pour cent personnes d'ici l'an 2005 avec un niveau d'accès adéquat pour les ménages ;
- Diminuer le coût et améliorer la fiabilité des services ;
- Préparer tous les pays d'Afrique à utiliser les communications électroniques ;
- Constituer une pépinière de jeunes et d'étudiants compétents dans le domaine de l'informatique et de la télématique pour en tirer des ingénieurs stagiaires en informatique et télématique, des programmeurs et des créateurs de logiciels ;
- Mettre au point des logiciels à contenu local fondés en particulier sur l'héritage culturel de l'Afrique.

136. Actions

- Collaborer avec les institutions régionales comme l'Union panafricaine des télécommunications (UPAT) et Africa Connection pour concevoir une politique et une législation modèle pour la réforme des télécommunications, ainsi que des protocoles et des références permettant d'évaluer la préparation à l'utilisation des communications électroniques ;
- Collaborer avec les institutions régionales pour consolider les capacités de réglementation ;
- Mettre sur pied un réseau d'institutions de formation et de recherche pour consolider la base de compétences de haut niveau ;
- Promouvoir et accélérer les projets existants visant à connecter les écoles et les clubs de jeunes ;
- Collaborer avec les institutions de financement du développement en Afrique, les initiatives multilatérales (G8 DotForce, Equipe spéciale des Nations Unies) et les bailleurs de fonds bilatéraux pour mettre sur pied des mécanismes financiers visant à atténuer et à réduire les risques dans ce secteur.

- **Energie**

137. Objectifs

- *L'énergie joue un rôle crucial dans le processus de développement, tout d'abord parce qu'elle répond à une nécessité domestique mais aussi parce qu'elle est un facteur de production dont le coût se répercute directement sur le prix des biens et des services ainsi que sur la compétitivité des entreprises. Les ressources énergétiques étant distribuées de façon inégale sur le continent, il est recommandé d'axer la recherche d'énergie abondante et bon marché sur la rationalisation de la répartition territoriale de ressources énergétiques existantes mais inégalement réparties. L'Afrique devrait en outre s'efforcer de développer ses abondantes ressources en énergie solaire ;*
- Améliorer la fiabilité et réduire le coût de l'approvisionnement en énergie pour les activités de production afin de permettre une croissance économique de 6% par an ;
- Renverser la tendance à la dégradation de l'environnement causée par l'utilisation des combustibles traditionnels dans les régions rurales ;
- Exploiter le potentiel hydro-électrique des bassins fluviaux d'Afrique ;
- Interconnecter les réseaux de transport d'énergie électrique et les gazoducs pour faciliter les flux transfrontaliers d'énergie ;
- Réformer et harmoniser les réglementations et la législation du continent sur le pétrole.

138. Actions

- Etablir un Forum africain pour la réglementation des entreprises d'utilité publique et des association régionales de réglementation ;
- Mettre sur pied une **équipe spéciale** qui aura pour tâche de recommander des priorités et des stratégies de mise en œuvre pour les projets régionaux, y compris la génération d'énergie hydro-électrique, les réseaux de transport d'énergie électrique et les gazoducs ;
- Mettre sur pied une équipe spéciale pour accélérer le développement de l'approvisionnement en énergie pour les logements des groupes sociaux à faible revenu ;
- Elargir la portée du programme de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) pour la conservation de l'énergie de la biomasse au reste du continent.

- **Initiative pour l'environnement**

- 139.** L'on sait qu'un environnement sain et productif est une condition préalable indispensable à la réussite de l'initiative africaine. L'on sait aussi que tous les aspects indispensables à l'entretien de cette base écologique sont nombreux et complexes et qu'il faudra une combinaison systématique d'initiatives pour mettre au point un programme cohérent de protection de l'environnement. Il faudra faire des choix et établir l'ordre de priorités des premières interventions.
- 140.** L'on sait de plus que l'objectif qui doit être au cœur de l'initiative en matière d'environnement doit être de lutter contre la pauvreté et de contribuer au développement socio-économique de l'Afrique. Il a été prouvé dans d'autres parties du monde que les mesures prises pour créer une base environnementale saine peuvent beaucoup contribuer à l'emploi, à l'émancipation sociale et économique et à la lutte contre la pauvreté.
- 141.** Il convient de mentionner aussi que l'Afrique va accueillir le sommet mondial sur le développement durable en septembre 2002. La gestion de l'environnement est à la base de toute une gamme de sujets que le sommet examinera et nous pensons que cela relève particulièrement le statut des délibérations en matière d'environnement dans le cadre de l'initiative africaine.
- 142.** L'Initiative comprend huit interventions prioritaires :
- **Lutter contre la désertification.** L'on envisage des interventions modèles de remise en état des terres dégradées visant les facteurs qui en ont provoqué la dégradation. Nombre de ces activités seront à forte intensité de travail, à savoir des programmes de travaux publics qui contribueront à répondre aux besoins de développement social du continent. Ces interventions initiales constitueront les meilleures pratiques ou prototypes d'interventions ultérieures dans ce domaine.

- **Conservation des zones marécageuses.** Il faudra pour cela **appliquer** les meilleures pratiques africaines de conservation des zones marécageuses, dans le cadre desquelles des avantages sociaux et économiques **découlent des investissements du secteur privé dans ce domaine;**
- **Espèces exotiques envahissantes.** Il faudra établir des partenariats pour empêcher l'implantation d'espèces exotiques envahissantes ou lutter contre elles. Ces partenariats seront indispensables tant pour assurer l'intégrité des écosystèmes naturels que pour protéger l'économie. D'importantes initiatives à forte intensité de travail pourront être envisagées.
- **Gestion des côtes.** Pour protéger les ressources côtières et en assurer la meilleure exploitation possible, l'on suggère encore une fois des interventions modèles qui pourront être suivies d'un programme plus vaste.
- **Réchauffement planétaire.** L'accent sera mis tout d'abord sur le suivi et la réglementation sur l'impact des changements climatiques. Des mesures à forte intensité de travail sont indispensables pour une lutte intégrée contre les incendies.
- **Zones transfrontalières de protection de l'environnement.** Il s'agirait de tirer parti des initiatives naissantes de partenariat entre les pays pour protéger l'environnement, favoriser le tourisme et par conséquent créer des emplois et les protéger.
- **Gouvernance écologique.** Il s'agit de répondre aux besoins en terme d'institutions, de législations, de planification, de formation et de renforcement des capacités indispensables à la réalisation de toutes les actions susmentionnées.
- **Financement.** Il faudra assurer au financement un cadre soigneusement structuré et équitable.

L'Initiative pour l'environnement offre le net avantage de regrouper de nombreuses initiatives qui peuvent être engagées dans des délais relativement courts et dont le rendement par rapport aux investissements est exceptionnel en termes de création d'une base socio-écologique permettant à l'Initiative Africaine de prospérer.

- **Culture**

143. La culture fait partie intégrante des efforts de développement du continent. C'est pourquoi, il est indispensable de protéger et d'utiliser correctement le savoir autochtone qui représente une dimension importante de la culture de continent et d'en faire bénéficier toute l'humanité. La Nouvelle Initiative Africaine consacrera une attention toute particulière à la protection et au développement du savoir traditionnel ; c'est-à-dire aux œuvres littéraires et artistiques nourries de tradition comme aux œuvres scientifiques, performances, inventions, découvertes, conceptions, marques, appellations et symboles, informations encore pas divulguées et toutes autres innovations et créations fondées sur la tradition et activités intellectuelles dans les domaines industriels, scientifiques, littéraires ou artistiques. Ce concept englobe le patrimoine génétique et les connaissances médicales traditionnelles qui y sont associées.

144. Les dirigeants de la Nouvelle Initiative Africaine prennent d'urgence des mesures pour faire en sorte que le savoir autochtone de l'Afrique soit protégé par des législations appropriées. Ils favoriseront aussi sa protection au niveau international en travaillant pour ce faire en étroite collaboration avec l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI).

- **Plateformes scientifiques et technologiques**

145. Objectifs

- Promouvoir une coopération et une amélioration des connexions transfrontalières en utilisant les connaissances dont disposent les centres d'excellence existants pour tout le continent ;
- Développer et adapter la capacité de collecte et d'analyse de l'information pour appuyer les activités de production et les exportations de l'Afrique ;
- Générer une masse critique de compétences technologiques dans des domaines ciblés qui présentent un potentiel de croissance élevé, en particulier la biotechnologie et les sciences de la Terre ;
- Assimiler et adapter les technologies existantes pour diversifier la production des industries manufacturières.

146. Actions

- Etablir une coopération régionale pour la mise en point et la diffusion de norme pour les produits, ainsi que pour les Systèmes d'Information Géographique (SIG) ;
- Mettre au point des réseaux entre les centres d'excellence existants, en particulier au moyen de l'Internet, d'échanges de personnel et de programmes de formation transfrontaliers et fournir une assistance aux scientifiques et aux chercheurs réfugiés ;
- Collaborer avec l'UNESCO et l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et d'Agriculture (FAO) ainsi que d'autres organisations internationales pour exploiter la biotechnologie afin de développer le potentiel commercial de la riche diversité biologique et de la base de connaissances autochtones de l'Afrique, en améliorant la productivité agricole et en développant la production pharmaceutique ;
- Développer la recherche dans le domaine des sciences de la Terre pour accroître l'exploitation des richesses de l'Afrique ;
- Mettre en place et développer une base de compétence dans le domaine des techniques de fabrication des produits et du contrôle de la qualité pour appuyer la diversification des industries de transformation.

C. MOBILISATION DE RESSOURCES

• Initiative sur les flux de capitaux

147. Pour réaliser la croissance annuelle d'environ 7% par an envisagée dans les objectifs internationaux de développement et surtout pour diminuer de moitié l'incidence de la pauvreté en Afrique d'ici l'an 2015, le continent a besoin de combler un déficit annuel de 12% de son PIB, soit 64 milliards de dollars E.-U. Il faudra pour ce faire, augmenter l'épargne domestique et améliorer la perception des recettes fiscales. Cependant la majeure partie de ces ressources devra être obtenue à l'extérieur du continent. Selon l'Initiative Africaine, ce sont avant tout la réduction de la dette et l'APD qui apporteront les ressources extérieures requises à court et moyen terme, tandis que les apports de capitaux privés doivent être envisagés plutôt à long terme. Un principe fondamental en matière de flux de capitaux est que l'augmentation des apports de capitaux est indispensable à l'amélioration de la gouvernance. C'est pourquoi la participation aux initiatives en matière de gouvernance économique et politique est une condition préalable indispensable aux flux de capitaux.

(i) *Renforcer la mobilisation des ressources nationales*

148. Pour relever la croissance et réduire plus efficacement la pauvreté, l'Afrique a besoin de mobiliser des ressources supplémentaires. Dans les pays, les ressources proviennent de l'épargne domestique des entreprises et des ménages qui devrait être nettement augmentée. Il faudra aussi augmenter les revenus fiscaux pour augmenter les recettes publiques tout en rationalisant les dépenses des pouvoirs publics. Les pays d'Afrique perdent une importante partie de l'épargne locale du fait de la fuite des capitaux. C'est une tendance qui ne pourra être inversée que si les ressortissants pensent qu'ils ont intérêt à conserver leurs richesses en Afrique. C'est pourquoi il faut aussi d'urgence créer des conditions favorables aux investissements du secteur privé, local et étranger.

149. (ii) Mobilisation d'autres ressources

- Toutes les ressources actuellement allouées à l'infrastructure et à l'éducation dans les pays africains seront gérées globalement plutôt que dans une optique nationale. Une gestion **globale** serait plus rationnelle car elle correspondrait mieux aux objectifs de l'unité africaine et faciliterait des économies d'échelle.
- Toutes les ressources existantes de la coopération internationale multilatérale et bilatérale seraient conservées. Toutefois leur gestion passerait du niveau national au niveau sous-régional ou continental.
- Certains pays africains disposent de ressources substantielles qu'ils n'utiliseront pas d'ici dix (10) à vingt (20) ans. Ces ressources sont actuellement investies dans les marchés occidentaux ou les économies occidentales.
- Avec la confiance renouvelée dans l'Afrique, ces ressources pourraient être prêtées par ces Etats aux regroupements régionaux ou continentaux .

- Les pays développés seront invités à engager leurs bons du trésor pour constituer des ressources pour l'initiative.
- Ce faisant, ils n'engageraient pas directement leurs liquidités. La création de DTS spéciaux pour l'Afrique est aussi proposée. Les perspectives encourageantes de développement de l'Afrique devraient permettre d'utiliser les ressources privées qui à l'heure actuelle sont investies avec confiance dans les projets à très long terme (autoroutes à péage, Chemins de fer, ports ...etc.).
- Les pays développés sont invités à prendre à leur charge les intérêts dont seraient frappées les ressources à long terme afin que l'Afrique bénéficie d'un taux d'intérêt de 0%.
- Les modalités de financement seraient encore plus intéressantes pour les pays développés dont les sociétés disposant de capacités techniques surtout dans le domaine de la construction des routes, exécuteraient ces projets dans les délais les plus courts et avec une meilleure qualité. Ceci signifie qu'à terme, cette option sera plus rationnelle que le binôme aide-prêt. L'Afrique aussi profitera des ressources car la croissance qui en découlera renforcera le développement durable du continent et partant l'économie et le commerce mondiaux.

(iii) Allègement de la dette

151. Il s'agit pour l'Initiative africaine d'obtenir un allègement de la dette qui aille au delà des niveaux actuels (fondé sur le concept de " viabilité " de la dette) lesquels imposent encore des paiements au titre du service de la dette qui contribuent pour beaucoup au déficit à long terme. L'objectif de l'Initiative africaine est de lier l'allègement de la dette aux résultats mesurés des activités de réduction de la pauvreté. En attendant, les plafonds du service de la dette devraient être fixés au prorata des recettes budgétaires avec des plafonds différents pour les pays de l'Association Internationale de développement (IDA) et les autres. Pour obtenir le maximum d'engagements à des conditions de faveurs - allègement de la dette plus APD - dont l'Afrique a besoin, les dirigeants de l'Initiative africaine négocieront avec les gouvernements créanciers. Les pays devraient s'adresser aux mécanismes existants d'allègement de la dette - PPTTE et Club de Paris - Avant d'essayer d'obtenir de l'aide par le biais de l'Initiative africaine. L'Initiative au sujet de la dette exigera des pays d'adopter des stratégies convenues de réduction de la pauvreté, des stratégies au sujet de la dette, ainsi que leur participation à l'Initiative en matière de saine gestion économique afin que ces pays soient en mesure d'absorber des ressources supplémentaires. En plus d'essayer d'alléger plus encore la dette au moyen de la stratégie transitoire susdite, les dirigeants de l'Initiative africaine mettront en place un forum qui permette aux pays d'Afrique d'avoir des échanges d'expériences et de se mobiliser pour améliorer les stratégies d'allègement de la dette.

152. Actions

- Les chefs d'Etats de l'Initiative africaine vont essayer de négocier avec la communauté internationale un accord pour obtenir un allègement plus important de la dette en faveur des pays participant à l'Initiative sur la base des principes illustrés plus haut ;

- Les dirigeants de l'Initiative africaine vont mettre en place un forum où les pays d'Afrique pourront procéder à des échanges d'expériences et se mobiliser pour améliorer les stratégies d'allègement de la dette. Il y auront des échanges de vue sur la révision et l'amélioration du processus de PPTE.

(iv) Initiative pour réformer l'APD

152. Il s'agit pour l'initiative d'obtenir une augmentation des flux d'APD à moyen terme et d'en transformer le système d'acheminement afin que ces ressources puissent être utilisées de manière plus efficace par les pays d'Afrique qui en bénéficient. L'Initiative africaine créera un forum sur l'APD où les pays d'Afrique pourront mettre au point une prise de position commune sur la réforme de l'APD, avoir des pourparlers avec le Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'OCDE et d'autres bailleurs de fonds pour rédiger une charte qui serve de base au partenariat pour le développement. Aux termes de cette charte, la participation à l'Initiative en faveur d'une saine gestion économique sera une condition préalable pour améliorer la capacité des pays d'Afrique à tirer parti de l'augmentation des apports d'APD. La charte proposera un mécanisme complémentaire indépendant d'évaluation chargé d'assurer le suivi de la performance des bailleurs de fonds. L'Initiative africaine appuiera la mise en place d'un groupe d'étude sur le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DRSP) qui travaillera de concert avec la Banque mondiale et le FMI au sujet de ce processus.

153. Actions

- Créer en contrepartie au CAD de l'OCDE, un forum de l'APD qui permette aux pays d'Afrique de mettre au point une position commune sur la transformation de l'APD ;
- Par le biais du forum sur l'APD, négocier avec les institutions donatrices, l'institution d'une charte du partenariat pour le développement dans laquelle seraient inscrits tous les principes décrits plus hauts ;
- Appuyer les efforts déployés par la CEA en vue de créer un Groupe de réflexion sur les cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté ;
- Créer un mécanisme indépendant pour évaluer la performance des donateurs et des pays bénéficiaires.

154. Les Flux de capitaux privés

- L'Initiative africaine cherche à accroître les flux de capitaux privés en direction de l'Afrique, en tant que composante essentielle d'une approche durable à long terme pour remédier à l'insuffisance de ressources.
- La première priorité consiste à changer la perception qu'ont les investisseurs de l'Afrique, qu'ils considèrent comme un continent à «haut risque», spécialement en ce qui concerne la sécurité des droits de propriété, du cadre réglementaire et des marchés. Plusieurs éléments **clés** de l'Initiative africaine aideront à réduire progressivement ces risques. Il s'agit des initiatives concernant la paix et la sécurité,

la gouvernance politique et économique, les infrastructures et la lutte contre la pauvreté. Des mesures intérimaires d'atténuation des risques seront mises en place, y compris des systèmes de garantie des crédits et de **solides** cadres réglementaire et législatif. La deuxième priorité est la mise en oeuvre d'un **partenariat entre les secteurs public et privé** axé sur le renforcement des capacités à travers la Banque africaine de développement et d'**autres institutions** régionales de développement, pour aider les gouvernements et les collectivités territoriales à structurer et à réglementer les transactions concernant la fourniture des services infrastructurels et sociaux. La troisième priorité est de promouvoir l'extension des marchés financiers à travers les pays ainsi que l'harmonisation et l'intégration transfrontières, en passant par une Equipe spéciale sur l'intégration des marchés financiers. Dans un premier temps, l'accent sera mis sur l'environnement juridique et réglementaire du système financier.

155. *Actions*

- Effectuer une étude d'évaluation des besoins et de faisabilité à propos des instruments financiers en vue de minimiser les risques associés à la conduite des affaires en Afrique ;
- Engager une initiative pour améliorer les capacités des pays à mettre en place des partenariats entre secteur privé et pouvoirs publics ;
- Créer une équipe de travail sur l'intégration des marchés financiers qui permettra d'accélérer ladite intégration en mettant en place des cadres législatifs et réglementaires compétitifs sur le plan international et en créant une plate-forme unique pour les échanges en Afrique.
- Une APD accrue et une dette réduite sont également importantes surtout pour le court et moyen terme. Une APD accrue est nécessaire aux PMA pour réaliser leurs objectifs internationaux de développement en particulier dans le domaine de l'enseignement primaire, la santé, et l'éradication de la pauvreté. Une réduction de la dette est aussi cruciale. L'Initiative renforcée de réduction de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE) concerne encore plusieurs pays, tenus de consacrer encore plus de ressources à la réduction de la pauvreté. En outre, des pays non couverts par l'Initiative (PPTE) ont également besoin de libérer des ressources pour les consacrer à la réduction de la pauvreté.

156. Faire en sorte que le continent réalise les objectifs fixés de développement à savoir :

- Réduire de moitié de 1990 à 2015, le pourcentage de gens vivant dans des conditions d'extrême pauvreté ;
- assurer la scolarisation de tous les enfants en âge de fréquenter les écoles primaires d'ici 2015 ;
- Progresser vers l'égalité entre les sexes et promouvoir les femmes en supprimant les disparités entre les sexes dans les inscriptions à l'enseignement primaire et secondaire d'ici 2005 ;

- Réduire les taux de mortalité infantile et post-infantile de 2/3 de 1990 à 2015 ;
- Réduire les taux de mortalité liés à la maternité de 3/4 de 1990 à 2015 ;
- Assurer que tous ceux qui en ont besoin aient accès à des services de santé de la reproduction d'ici 2015 ;
- Mettre en œuvre dès 2005 des stratégies régionales de développement durables pour compenser les pertes de ressources écologiques d'ici 2015.

- **L'Initiative pour l'accès aux marchés**

- (i) **Diversification de la production**

157. Les économies africaines sont vulnérables parce qu'elles dépendent de produits primaires et de secteurs fondés sur les ressources et que leurs exploitations sont peu nombreuses. Il faudrait d'urgence diversifier la production, ce qui logiquement devrait partir de la base de la production africaine actuelle à savoir les ressources naturelles du continent. Il faut augmenter la valeur ajoutée dans les agro-industries, dans l'enrichissement des minerais et développer plus en avant la production de biens d'équipements grâce à une stratégie de diversification économique fondée sur des liaisons intersectorielles. Il faut appuyer les entreprises privées, aussi bien les micro-entreprises du secteur informel que les petites et moyennes manufactures, principaux moteurs de croissance et de créations d'emplois. Les pouvoirs publics doivent supprimer les obstacles au développement des affaires et encourager les talents créatifs des entrepreneurs africains.

158. Objectifs

- Améliorer la productivité de l'agriculture en accordant une attention particulière aux petits exploitants et aux agricultrices ;
- Assurer la sécurité alimentaire pour tous et accroître l'accès des pauvres à une alimentation et à une nutrition adéquates ;
- Promouvoir des mesures pour lutter contre la dégradation des ressources naturelles et encourager des méthodes de production qui soient écologiquement durables ;
- Intégrer les pauvres ruraux à l'économie de marché et leur fournir un meilleur accès aux marchés à l'exportation ;
- Transformer l'Afrique en exportateur net de produits agricoles ;
- Jouer un rôle stratégique prédominant dans le domaine des sciences agricoles et de la technologie.

159. *Actions*

- **Au niveau de l'Afrique :**

- Relever la sécurité de l'approvisionnement en eau pour l'agriculture en mettant sur pied des dispositifs d'irrigation à petite échelle, en améliorant la gestion des ressources en eau au niveau local et en accroissant l'échange du savoir faire technique avec la communauté internationale ;
- Améliorer la sécurité du régime foncier, traditionnel et moderne, et promouvoir les réformes foncières nécessaires ;
- Encourager la sécurité alimentaire au niveau régional, sous-régional, national et au niveau des ménages en assurant et gérant l'accroissement de la production, du transport, du stockage et de la commercialisation des cultures alimentaires, de la production animale et de la pêche. Accorder, ce faisant, une attention particulière aux besoins des pauvres, et mettre sur pied des systèmes d'alerte précoce pour surveiller le sécheresse et la production agricole ;
- Améliorer les mécanismes de crédit et de financement agricole ainsi que l'accès au crédit des petits exploitants et aux agricultrices ;
- Réduire la prépondérance des dépenses publiques dans les zones urbaines en Afrique en transférant des ressources des activités urbaines aux activités rurales.

- **Au niveau international :**

- Mettre au point de nouveaux systèmes de partenariat pour des projets agricoles particuliers de grande envergure afin de combattre la lassitude des bailleurs de fonds ;
- Obtenir l'aide de pays en développement pour permettre à l'Afrique de mener et de développer ses propres infrastructures de Recherche-Développement dans le domaine de l'agriculture ;
- Encourager l'accès des produits alimentaires et agricoles d'Afrique et, en particulier, des produits transformés qui remplissent les normes requises sur les marchés internationaux ;
- Soutenir la création de réseaux africains avec des partenaires extérieurs dans les domaines de la technologie et du savoir-faire agricoles, des services de vulgarisation et des infrastructures rurales ;
- Appuyer les investissements dans la recherche dans les domaines des cultures à grand rendement, de la conservation et du stockage durables ;
- Fournir un appui afin de consolider les capacités nationales et régionales dans le domaine des négociations commerciales multilatérales, y compris les réglementations sanitaires et les autres réglementations sur la commercialisation des produits agricoles.

(ii) Industries extractives

160. Objectifs

- Améliorer la qualité des informations sur les ressources minières ;
- Mettre en place un cadre réglementaire favorable au développement des industries extractives;
- Instituer des pratiques exemplaires pour assurer l'efficacité de l'extraction des ressources minières et des minerais de qualité supérieure.

161. Actions

- **Au niveau de l'Afrique :**
 - Harmoniser les politiques et les règlements pour assurer le respect de pratiques opérationnelles minimales;
 - Harmoniser les engagements à assurer une réduction des risques de l'investissement en Afrique tels qu'ils sont perçus;
 - Harmoniser les sources d'information sur les opportunités d'investissement commercial;
 - Renforcer la collaboration en matière de partage des connaissances et de mise en valeur des ressources naturelles ;
 - Imposer des conditions d'apport en valeur ajoutée (enrichissement) aux investissements consacrés aux industries minières en Afrique ;
 - Créer une Ecole africaine des mines (qui offre enseignement, formation et qualification à tous les niveaux). Ceci pourrait se faire en assurant la collaboration entre des écoles existantes .

(iii) Manufacture

162. Objectifs

- Relever la production, la compétitivité et la diversification du secteur domestique privé, en particulier dans les sous-secteurs de l'agro-industrie, des mines et des manufactures, là où s'offrent des possibilités d'exportation et de création d'emplois ;
- Créer dans les pays d'Afrique des offices nationaux de normes ;
- Harmoniser les réglementations techniques des pays d'Afrique.

163. *Actions*

- **Au niveau de l'Afrique :**

- Créer de nouvelles industries ou moderniser celles qui existent dans les pays d'Afrique qui jouissent d'avantages comparatifs, notamment pour les agro-industries la production d'énergie et les industries dépendant des ressources minières ;
- Devenir membre des organes normatifs internationaux pertinents. Une participation active de l'Afrique lui permettrait d'y mieux faire entendre sa voix et d'assurer une contribution véritable des industries africaines à la formulation des normes internationales ;
- Mettre en place des institutions nationales de métrologie en liaison avec le système international de météorologie. Ceci resterait toujours la responsabilité des pouvoirs publics.
- Faire en sorte que les laboratoires d'essais et des organismes de délivrance de certificats soient mis en place pour faire respecter les réglementations techniques nationales pertinentes. Là où elles n'existent pas, de telles organisations doivent être créées dès que possible ;
- Mettre en place une infrastructure d'agrément semblable à l'Organisation internationale de normalisation (ISO) qui soit acceptée par la communauté internationale. Une telle infrastructure pourrait être nationale dans les pays où l'industrie est suffisamment solide pour s'en charger ou bien l'on pourrait envisager des structures régionales. Il faudrait consacrer des fonds adéquats pour devenir membres des structures internationales telles que l'International Accreditation Forum (IAF) et l'International Laboratory Accreditation Cooperation (ILAC) ;
- Faire assurer la reconnaissance réciproque des résultats des essais et des certificats délivrés par les principaux partenaires de l'Afrique. En général, cela n'est possible que si l'on a mis des place des cadres normatifs, des réglementations techniques, des mesures de métrologie et d'agrément et que l'on peut démontrer qu'ils remplissent les critères internationaux.

- **Au niveau International :**

- Faciliter, en créant divers mécanismes dont des associations d'hommes d'affaires, les échanges d'information entre les entreprises d'Afrique et celles de l'extérieur du continent pour viser la mise en place de joint-ventures et d'accord de sous-traitance;
- Aider à consolider les institutions africaines de formation en matière de développement industriel, en particulier en favorisant l'établissement de réseaux avec des partenaires internationaux ;
- Promouvoir le transfert de technologies nouvelles et appropriées vers les pays africains Promouvoir le transfert de technologies nouvelles et appropriées vers les pays africains;;

- Mettre au point et faire accepter un meilleur cadre en matière de réglementations techniques qui répondent aux critères de l'Accord de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur les obstacles techniques au commerce (OTC) tout en répondant aux besoins de l'Afrique. Les réglementations techniques des pays développés sont marquées par le passé et souvent trop compliquées pour de nombreux pays d'Afrique ;
- Créer des **centres** d'information sur les normes offrant aux industries et aux pouvoirs publics les informations requises sur les normes nationales, régionales et internationales pour faciliter l'accès au marché. Ces centres devraient être reliés aux autres institutions semblables existantes aux niveaux national, régional et international et pourraient aussi servir de points d'information nationale pour l'Accord de l'OMC sur les OTC ;
- Assurer la formulation de normes nationales et régionales appropriées en instituant des comités techniques qui représentent de façon appropriée les parties prenantes du pays et faire en sorte que ces comités soient gérés conformément aux directives de l'ISO et aux exigences de l'Accord de l'OMC sur les OTC.

(iv) Tourisme

164. Objectifs

- Repérer aux niveaux national et sous-régional les projets d'ancrage pouvant avoir d'importants effets induits et contribuer à l'intégration économique et interrégionale ;
- Mettre au point une stratégie régionale de marketing ;
- Créer une capacité de recherche sur le tourisme ;
- Améliorer les partenariats semblables à ceux formés dans le cadre d'organes sous-régionaux tels que l'Organisation régionale du tourisme en Afrique australe (RETOSA), la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la SADC.

165. Actions

- **Au niveau de l'Afrique :**
 - Forger des relations de coopération qui permettent de tirer parti d'un partage des connaissances tout en offrant une base aux autres pays souhaitant s'engager dans des activités relevant du tourisme,
 - Offrir aux peuples d'Afrique la possibilité de participer activement à des projets durables de tourisme au niveau des communautés (éco-tourisme) et tourisme culturel ;
 - Donner la priorité à la sécurité et à la sûreté des consommateurs ;

- Commercialiser les produits touristiques africains, comme le tourisme d'aventure, l'éco-tourisme et le tourisme culturel ;
- Assurer une meilleure coordination des initiatives régionales de tourisme en Afrique pour multiplier les produits et en assurer la diversité ;
- Tirer le meilleur parti possible de la forte demande inter-régionale d'activités touristiques en concevant des campagnes de marketing spécialisées et taillées sur mesure pour les consommateurs.

(v) Services

166. Les services peuvent constituer une activité très importante pour les pays africains, en particulier ceux qui sont bien équipés dans le domaine des TIC (téléservices).

(vi) Promotion du secteur privé

167. Objectifs

- Créer un environnement sain et favorable aux activités du secteur privé, en mettant surtout l'accent sur les entrepreneurs locaux ;
- Favoriser les investissements étrangers directs et les échanges commerciaux, en mettant l'accent sur les exportations ;
- Développer les micro-entreprises, les petites et moyennes entreprises, en particulier dans le secteur informel.

168. Actions

- **Au niveau de l'Afrique :**
 - Prendre des mesures pour améliorer les capacités du secteur privé dans les domaines de l'esprit d'entreprise de la gestion et des techniques en appuyant l'acquisition de technologie, les améliorations de la production, la formation et le développement des compétences ;
 - Consolider les chambres de commerce, les associations commerciales et professionnelles ainsi que leurs réseaux régionaux ;
 - Organiser le dialogue entre pouvoirs publics et secteur privé pour mettre au point une vision commune de stratégie du développement économique et supprimer les obstacles au développement du secteur privé ;
 - Renforcer et encourager la croissance des micro-industries, des petites et moyennes industries, grâce à un soutien technique adéquat des institutions de service et de la société civile et améliorer leur accès à des capitaux en consolidant les programmes de micro-financement, tout particulièrement en faveur des femmes entrepreneurs.

- **Au niveau international :**

- Promouvoir des programmes de développement de l'esprit d'entreprise pour assister des entreprises africaines ;
- Fournir une assistance technique en ce qui concerne la création d'un environnement réglementaire approprié, la promotion des petites, des moyennes et des micro-entreprises, et la mise en place de dispositifs de microfinancement pour le secteur privé africain.

(vii) Transport

169. Objectifs

- Réduire les délais de la circulation transfrontalière des personnes, des biens, et des services.
- Réduire l'attente et les temps morts dans les ports.
- Promouvoir l'activité économique et le commerce transfrontalier des marchandises par de meilleurs réseaux de transport terrestre.
- Accroître les liaisons de transport aérien des passagers et du fret entre les sous-régions d'Afrique.

170. Actions

- Mettre sur pied des équipes spéciales dans le domaine des douanes et de l'immigration afin d'harmoniser les passages de frontières et les procédures de délivrance des visas.
- Mettre en place et favoriser des partenariats entre le secteur public et le secteur privé pour l'octroi de concessions pour la construction, l'aménagement et l'entretien des ports, des réseaux routiers de réseaux ferroviaires et de transport maritime ;
- Promouvoir l'harmonisation des normes et des réglementations selon les modes de transport et l'utilisation accrue des services de transport multimodal.
- Collaborer avec les organisations régionales pour mettre en place les couloirs de développement et du transport.
- Promouvoir des partenariats entre le secteur privé et le secteur public (P.P.P.) et une rationalisation de l'industrie des transports aériens ainsi que la consolidation des capacités de contrôle du trafic aérien.

(viii) Promotion des exportations de l'Afrique.

171. Objectifs

- Améliorer les procédures douanières et les programmes de drawback ;
- Lever les obstacles au commerce international en améliorant les normes;
- Augmenter le commerce intra-régional en favorisant le contact entre les entreprises africaines de part et d'autre des frontières ;
- Changer les images négative de l'Afrique en apportant des solutions aux conflits et en faisant le marketing du continent ;
- Remédier aux pénuries de compétences à court terme en donnant des encouragements appropriés au niveau des entreprises.

172. *Actions*

- **Au niveau de l'Afrique :**
 - Promouvoir le commerce intra-africain afin que les pays d'Afrique se procurent sur le continent les produits qui proviennent jusqu'à présent du reste du monde ;
 - Créer des mécanismes et institutions de marketing pour mettre au point des stratégies de commercialisation des produits africains ;
 - Faire connaître les sociétés africaines d'importation et d'exportation et leurs produits notamment grâce à des foires d'expositions commerciales ;
 - Réduire les coûts des opérations et des transactions ;
 - Promouvoir et améliorer les accords commerciaux régionaux, accélérer la libéralisation du commerce interrégional et harmoniser les règles concernant l'origine, les tarifs et les normes relatives aux produits.
 - Réduire les taxes à l'exportation.
- **Au niveau international :**
 - Négocier des mesures et des accords visant à **faciliter** l'accès des produits africains aux marchés mondiaux;
 - Encourager les investissements étrangers directs ;
 - Aider à consolider les capacités du secteur privé tout en renforçant les capacités nationales et sous régionales en matière de négociations commerciales, de mise en application des règles de l'OMC et pour identifier et exploiter les nouvelles possibilités d'échanges commerciaux issus du système commercial multilatéral.
 - Les chefs d'Etat doivent assurer une participation active aux échanges commerciaux mondiaux, gérés sous les auspices de l'OMC depuis 1995. Si un nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales commence, il devra tenir compte des

préoccupations, besoins et intérêts du continent africain et les inscrire dans les règles futures de l'OMC.

173. Participer aux négociations commerciales multilatérales permettra :

- d'assurer aux exportations de l'Afrique un accès aux marchés ouvert, prévisible et diversifié sur le plan géographique ;
- d'offrir une tribune où les pays en développement puissent collectivement exiger des pays développés des ajustements structurels dans les industries pour lesquelles le monde en développement dispose actuellement d'un avantage comparatif naturel ;
- La transparence et la prévisibilité qui sont les conditions préalables d'une augmentation des investissements, et en échange desquelles on obtient un renforcement de la capacité d'offre et des gains réalisables sur les marchés déjà accessibles.
- L'assistance et l'appui techniques nécessaires pour renforcer la capacité Etats africains à recourir à l'Organisation mondiale de commerce (OMC) et à participer à des négociations multilatérales.

174. En plus d'un soutien d'ordre général à l'OMC, les chefs d'Etat doivent déterminer des domaines stratégiques d'intervention et consolider, avec l'aide de la Communauté internationale, la contribution du commerce au redressement du continent. Il s'agirait notamment :

- de repérer les domaines d'exportation essentiels dans lesquels l'offre est gravement entravée;
- de diversifier la production et les exportations en particulier dans les domaines existants et potentiels dans lesquels le continent a un avantage comparatif, compte tenu de la nécessité de relever la valeur ajoutée de la production ;
- d'évaluer les possibilités de libéraliser plus avant le secteur des manufactures, vu que les marchés donnent essentiellement accès aux secteurs à faible valeur ajoutée et entravent les activités à forte valeur ajoutée dont le potentiel est le plus important pour la croissance économique ;
- de raviver l'action politique des pays d'Afrique afin d'intensifier et d'approfondir les diverses initiatives d'intégration prises dans tout le continent. A cette fin, il faudrait envisager les possibilités suivantes : 1) un régime continental discrétionnaire de pour le commerce intra africain ;2) l'harmonisation des politiques commerciales et industrielles nationales et régionales pour augmenter les possibilités d'échange intra industrie indispensable à la durabilité des accords économiques régionaux.

175. Les chefs d'Etat doivent agir pour : 1) obtenir et stabiliser le traitement préférentiel consenti par les principaux partenaires des pays développés (comme le Système Généralisé de Préférence (SGP), l'Accord de Cotonou, l'Initiative Tout sauf des armes et l'AGOA, Loi américaine sur la croissance et le commerce en Afrique) ;

2) faire en sorte que la libéralisation multilatérale future n'affecte pas les marges préférentielles offertes par ces arrangements ; 3) repérer leurs faiblesses en termes de conception et mise en application et y remédier.

(ix) Suppression des taxes non tarifaires

176. Les dirigeants africains estiment qu'en ce qui concerne les produits pour lesquels l'Afrique a un avantage compétitif, il est crucial d'améliorer l'accès aux marchés des pays industrialisés. Bien que des améliorations notables aient été enregistrées ces dernières années en ce qui concerne notamment la baisse des tarifs, il reste des exceptions sérieuses pour des barrières tarifaires alors que les barrières non tarifaires constituent des obstacles majeurs. Des progrès dans ce domaine renforceraient la croissance économique et la diversification de la production et des exportations africaines. La dépendance à l'APD diminuerait et les projets d'infrastructures seraient plus viables suite à l'accroissement de l'activité économique.

VI UN NOUVEAU PARTENARIAT MONDIAL

177. L'Afrique reconnaît l'injustice historique séculaire dont elle a été victime et le besoin d'y remédier. Le nouveau partenariat doit améliorer la qualité de la vie des peuples d'Afrique aussi rapidement que possible. L'Afrique et ses partenaires en partageant la responsabilité et les bénéfices.

178. La révolution technologique mondiale nécessite une base croissante de ressources, un sphère de marchés de plus en plus grande, de nouvelles frontières d'efforts scientifiques, une capacité collective de sagesse humaine et un système écologique bien géré . Nous sommes conscients qu'une grande partie des ressources minérales et des autres ressources matérielles sont des intrants essentiels dans les processus de production des pays développés.

179. En plus de cette base de ressources indispensable, l'Afrique offre un marché vaste et croissant aux producteurs de par le monde. Une Afrique se développant, avec des effectifs accrus de travailleurs employés et qualifiés et une classe moyenne en plein essor, constituerait un marché en pleine expansion pour les produits manufacturés, les produits intermédiaires et les services au niveau mondial.

180. En même temps, l'Afrique offre de grandes opportunités d'investissement. L'Initiative africaine crée des possibilités d'efforts internationaux conjoints pour le développement des infrastructures, en particulier pour l'informatique et la télématique et pour les transports.

181. L'Afrique fournit également des perspectives de partenariats créatifs entre les secteurs public et privé dans le domaine de l'enrichissement des minerais, des industries agricoles, du tourisme, du développement des ressources humaines et pour relever le défis de la rénovation urbaine et du développement rural.

182. En outre, la biodiversité de l'Afrique, y compris la richesse de sa flore et de sa faune et les forêts tropicales est une ressource mondiale importante pour lutter contre la

dégradation de l'environnement causée par l'appauvrissement de la couche d'ozone et le changement climatique ainsi que par la pollution de l'air et de l'eau par les émissions industrielles et les effluents toxiques.

183. L'Expansion des possibilités dans le domaine de l'éducation et dans d'autres domaines en Afrique accroîtrait la contribution du continent à la science, à la technologie et à la culture au niveau mondial, au profit de toute l'humanité. Après tout, la science moderne reconnaît que l'Afrique est le berceau de l'humanité. Les fossiles, les objets fabriqués, les œuvres artistiques et les vestiges d'anciens villages humains peuvent être trouvés d'un bout à l'autre de l'Afrique et y fournissent une preuve matérielle de l'émergence de l'homo sapiens et de l'évolution de l'humanité.
184. Dans le cadre du processus de reconstruction de l'identité des peuples d'Afrique et de leur confiance en eux-mêmes, il est nécessaire que cela soit compris et apprécié par les Africains eux-mêmes. Dans le même esprit, le statut de l'Afrique en tant que lieu de naissance de l'humanité devrait être chéri par le monde entier en tant qu'origine de tous ses peuples.
185. Le riche héritage de l'Afrique se reflète dans l'artisanat du passé, dans sa littérature, ses philosophies, son art et sa musique. Tout cela devrait servir à la fois à consolider la fierté des Africains au sujet de leur propre humanité et à confirmer l'humanité commune des peuples du monde.
186. L'un des fondements de l'Initiative africaine est l'expansion des frontières démocratiques et l'approfondissement de la culture des droits de l'homme. Une Afrique démocratique deviendra l'un des piliers de la démocratie, des droits de l'homme, de la tolérance au niveau mondial. Les ressources mondiales actuellement consacrées à la résolution de conflits civils et inter-Etats pourraient ainsi servir à financer des projets plus gratifiants.
187. Le contraire d'une telle initiative, l'effondrement de plus d'Etats africains est une menace non seulement pour les Africains mais aussi pour la paix et la sécurité mondiales. En ce qui concerne les pays industrialisés, le développement en Afrique réduira les niveaux d'exclusion sociale mondiale et minimisera une source potentielle majeure d'instabilité sociale au niveau mondial.
188. L'Afrique s'engage à développer et consolider les partenariats Sud-Sud.

(i) *Instaurer de nouvelles relations avec les pays industrialisés et les organisations multilatérales.*

189. Un élément critique pour que les Africains puissent prendre la responsabilité de l'avenir du continent est la nécessité de négocier de nouvelles relations avec ses partenaires pour le développement. La façon dont l'aide au développement est acheminé est extrêmement problématique pour les pays en développement. La nécessité de négocier avec les bailleurs de fonds appuyant le même secteur ou programme et de leur rendre compte individuellement est aussi gênante qu'inefficace. Les conditions imposées à l'aide au

développement entraînent des inefficacités supplémentaires. L'on souhaite établir une nouvelle relation dont le point de départ soit les programmes nationaux. Une telle relation établirait des cibles de performance et des normes dont conviendraient ensemble bailleur de fonds et bénéficiaire. On pourrait citer de nombreux exemples démontrant que l'échec d'un projet n'est pas seulement dû à une mauvaise performance du bénéficiaire mais aussi à de mauvais conseils des bailleurs de fonds.

- 190.** Les divers partenariats entre l'Afrique et les pays industrialisés d'une part et les institutions multilatérales d'autre part devront être maintenus. Les partenariats dont il est question sont notamment : le Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 1990; le Plan d'actions Union européenne - Afrique du Caire ; le partenariat stratégique de la Banque pour l'Afrique ; le Document de stratégies pour la réduction de la pauvreté du Fonds Monétaire international (FMI) ; le Plan d'action de Tokyo sur l'initiative du Japon ; la Loi des Etats-Unis sur la croissance et le commerce en Afrique ; et le Pacte mondial de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (C.E.A). L'objectif sera une rationalisation qui assure que chaque partenariat rapporte de véritables avantages.
- 191.** Les dirigeants africains envisagent les responsabilités et obligations suivantes pour les pays développés et les institutions multilatérales :
- Apporter un soutien matériel aux mécanismes et processus de prévention, de gestion et de résolution des conflits en Afrique, ainsi qu'aux initiatives de maintien de la paix ;
 - Accélérer la réduction de la dette des pays pauvres très endettés, en conjonction avec les programmes les plus efficaces de lutte contre la pauvreté pour lesquels le Partenariat stratégique pour l'Afrique et le Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté constituent des bases importantes ;
 - Améliorer les stratégies d'allègement de la dette pour les pays à revenus moyens ;
 - Renverser la tendance à la diminution des apports d'APD à l'Afrique et aux autres pays en développement en réalisant l'objectif d'une APD équivalant à 0,7% du produit national brut (PNB) de chacun des pays développés dans un délai à court terme dont il faudrait convenir. Cette aide accrue devrait servir à compléter les fonds libérés par la réduction de la dette pour accélérer la lutte contre la pauvreté ;
 - Traduire en engagements concrets les stratégies internationales adaptées en matière d'éducation et de santé ;
 - Faciliter l'instauration de partenariats entre les Etats, les sociétés pharmaceutiques internationales et les organisations de la société civile pour faciliter et accélérer l'accès des Africains souffrant de maladies infectieuses aux médicaments idoines ;
 - Admettre des biens sur les marchés des pays développés dans le cadre d'initiatives bilatérales et négocier des termes de l'échange plus équitables pour les pays africains dans le cadre multilatéral de l'OMC;

- S'efforcer avec les dirigeants africains d'encourager les investissements du secteur privé des pays développés en Afrique, notamment par la mise en place de mécanismes d'assurance et d'instruments financiers qui contribuent à diminuer les primes de risques en Afrique ;
- Relever les normes de protection des consommateurs eu égard aux exportations des pays développés vers les pays en développement au même niveau que ceux qui s'appliquent sur les marchés domestiques des pays développés ;
- Faire en sorte que la Banque Mondiale et les autres institutions multilatérales de financement du développement apportent des investissements aux projets cruciaux d'infrastructures économiques, pour faciliter et appuyer la participation du secteur privé ;
- Offrir un soutien technique pour accélérer la mise en œuvre du programme d'actions notamment la consolidation des capacités de l'Afrique pour la planification et la gestion du développement, les réglementations en matière de finances et d'infrastructures, la comptabilité et l'audit ainsi que la construction et la gestion des infrastructures ;
- Appuyer les réformes à la gouvernance des institutions financières multilatérales pour qu'elles tiennent mieux compte des besoins et des préoccupations des pays d'Afrique en particulier ;
- Mettre en place des mécanismes coordonnés de lutte contre la corruption et s'engager à rendre à l'Afrique tous les gains provenant de ces pratiques.

VII Renverser les tendances de l'immigration vers les pays du Nord.

La mise en œuvre de l'Initiative entraîne comme démontré plus haut, l'utilisation d'experts africains vivant dans les pays du Nord.

L'exécution des projets requerra une main d'œuvre semi-qualifiée et non qualifiée.

Les grandes entreprises occidentales qui recevront des contrats pour travailler en Afrique seront tenues de recruter un certain pourcentage de la main-d'œuvre parmi les Africains vivant en occident.

Les activités économiques dynamiques vont créer des petites affaires idéales pour ceux qui ont eu une expérience à l'étranger.

VIII MISE EN ŒUVRE DE L'INITIATIVE AFRICAINE

192. Conscients de la nécessité d'établir un ordre des priorités, les présidents qui ont pris l'initiative proposent de réaliser le plus rapidement possible, en collaboration avec les partenaires en développement, les programmes suivants :

- (a) Maladies transmissibles- VIH/SIDA, paludisme et tuberculose ;
- (b) Technologie de l'information et de la communication ;

(c) Réduction de la dette ;

(d) Accès aux marchés.

193. Diverses institutions internationales de partenariat ont déjà engagé des travaux sur tous ces programmes, mais il faut y consolider la participation et le leadership de l'Afrique pour en assurer une meilleure réalisation. Nous estimons que tous ces aspects pourrait permettre d'accélérer la renaissance du Continent. (des propositions détaillées sur chaque programme ont été regroupées en annexe).

- **Projets**

194. Tout en étant conscient qu'une approche du développement sous l'unique angle des projets comporte des risques, les initiateurs de l'Initiative africaine proposent un certain nombre de projets indispensables au développement régional intégré. Ces Projets devraient non seulement consolider les programmes nationaux et régionaux de développement mais aussi contribuer énormément au démarrage rapide de la revitalisation du Continent.

195. Les Projets présentés ci-après ne servent que d'illustration. Une liste détaillée de Projets se trouvent sur le site de l'Initiative (www.mapstrategy.com).

196. (i) Agriculture

- Elargir la portée et les opérations du plan d'action pour la gestion intégrer des terres et des ressources de l'Afrique.
- Ce projet porte sur la maintenance et la revalorisation des fragiles ressources naturelles agricole de l'Afrique. De nombreux Gouvernements africains ont déjà engagés des initiatives dans le cadre de ce programme. Les partenaires sont notamment le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), la Banque Mondiale, la FAO et des bailleurs de Fonds bilatéraux.
- Consolider et renouveler les capacités des systèmes de recherche et de vulgarisation agricole en Afrique.
- Ce projet porte sur la revalorisation des infrastructures et des institutions de soutien à l'agriculture en Afrique. Les innovations technologiques et leur diffusion offrent d'immenses possibilités d'accélération de la production et de la productivité agricole, mais le continent n'a pas suffisamment de capacités de recherche pour faire d'importants progrès. Les principaux acteurs de ce projet sont le forum pour la recherche agricole en Afrique, la Banque mondiale, la FAO et le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (OGIAR).

(ii) Promotion du secteur privé

- L'expérience acquise de par le monde indique qu'un des meilleurs moyens de promouvoir les entreprises dans les domaines fortement novateurs est de créer des

Pépinières d'entreprises. Le projet en formulera dans chaque pays, en tirant parti de l'expérience et des pratiques exemplaires internationales, mais en les adaptant aux besoins et à la conjoncture de l'Afrique.

197. (iii) *Infrastructure et intégration régionale*

- L'on a repéré dans le processus de mise en place de l'Initiative africaine de nombreux projets d'énergie, de transport et d'adduction d'eau cruciaux pour le développement intégré de l'Afrique. Il faudrait des fonds pour ces projets qui en sont à divers stades de mise au point. L'étape suivante consiste à accélérer leur développement continu en collaboration avec la Banque africaine de développement, la Banque mondiale et les autres institutions multilatérales ;
- De l'avis des Présidents qui sont à l'origine de l'Initiative, tant que la question du développement des infrastructures n'aura pas été réglée de façon planifiée, c'est à dire en liaison avec le développement régional intégré- le processus de renouveau du continent sera voué à l'échec. La communauté internationale est donc exhortée à aider l'Afrique à accélérer le développement de son infrastructure. On trouvera de plus amples renseignements sur des projets relatifs aux infrastructures sur le site de l'Initiative (www.mapstrategy.com).

• **Evaluation des besoins**

- 198.** Pour déterminer les mesures à prendre dans les secteurs prioritaires, il faudra faire une étude d'évaluation des besoins, allant du niveau national, au niveau sous - régional et au niveau régional. Il s'agira d'évaluer les besoins dans les cinq secteurs prioritaires en termes de structures et d'effectifs.
- 199.** L'évaluation des besoins sectoriels sous- régionaux se fera sur la base de l'évaluation des besoins nationaux. L'on propose que les experts et ministres de chaque sous - secteur se réunissent dans l'une des capitales de la sous- région. Pour chaque secteur, il faudra réunir les données de chaque pays et s'en servir afin de mettre au point le plan sectoriel sous- régional. Lorsque les besoins sectoriels sous- régionaux auront été évalués dans les cinq secteurs, ils pourront être regroupés pour évaluer les besoins d'ensemble de la sous-région.
- 200.** Il convient de souligner qu'il ne s'agit pas simplement d'additionner les besoins sous-régionaux sectoriels, il faut commencer par avoir une perspective sous-régionale pour aboutir à au moins deux nouveaux éléments :
- Les besoins spécifiques de la sous-région perçus comme un espace unique en réunissant tous les pays ; les routes et voies ferrées par exemple ne devraient pas être conçues dans une perspective nationale mais plutôt sous- régionale ;
 - Les besoins devraient être rationalisés sur une base sous- régionale ;par exemple les universités devraient être réparties dans une perspective territoriale sous-régionale.

- Finalement, les besoins du continent seront évalués dans les cinq secteurs considérés comme prioritaires en fonction des plans sous- régionaux d'ensemble. On trouvera des détails sur le site de l'Initiative (www.mapstrategy.com).

- **Mécanisme directeur de l'Initiative Africaine**

Les Chefs d'Etat initiateurs de l'Initiative indiqueront à l'OUA le mécanisme de mise en œuvre de la Nouvelle Initiative Africaine.

- 201.** Il sera nécessaire de fournir au mécanisme un soutien technique de base en matière de recherche et de formulation des politiques.

Comité de mise en œuvre des Chefs d'Etat

- 202.** Ce Comité sera composé des cinq **Chefs d'Etat initiateurs de la Nouvelle Initiative Africaine** et de dix autres, deux de chaque région.

- 203.** Les fonctions du Comité **sont de :**

- déterminer les questions stratégiques qui doivent faire l'objet de recherche, de planification et de direction au niveau du continent ;
- mettre en place les mécanismes d'évaluation rétrospective des progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs convenus d'un commun accord et du respect des normes acceptées par tous;
- examiner les progrès accomplis dans l'exécution des décisions prises afin de prendre les mesures idoines pour surmonter tout problème ou rattraper tout retard ;
- Préparer, pour le sommet des Nations Unies de septembre 2001, une déclaration en faveur de la Nouvelle Initiative africaine et lancer un appel à la communauté mondiale, tant auprès du secteur privé que du secteur public, pour qu'ils appuient l'Initiative.

- 204.** Préparer la structure de gestion du Plan comme suit:

- **Au niveau continental :**

Haute Autorité de la Nouvelle Initiative Africaine composée de quinze membres :

- 05 Chefs d'Etat initiateurs de la Nouvelle Initiative Africaine - 10 autres Chefs d'Etat (deux pour chacune des cinq régions de l'Afrique)
- Direction générale Panafricaine
- 1 Directeur général continental
- Personnel spécialisé en finances et gestion
- Conseil des gouverneurs (deux par région).

- **Au niveau régional :**
 - Une Autorité régionale composée des Chefs d'Etat de la région
 - Un Directeur régional
 - Un Conseil d'Administration (chaque pays étant représenté par un administrateur).

IX CONCLUSION

- 205. L'Initiative Africaine a pour objectif de consolider la démocratie et la saine gestion économique du continent. Les dirigeants africains s'y engagent envers les peuples d'Afrique et le reste du monde à œuvrer de concert pour reconstruire le continent. Ils promettent de promouvoir la paix et la stabilité, la démocratie, une saine gestion économique et un développement axé sur les êtres humains et s'engagent à être mutuellement responsables en vertu des accords contenus dans le programme.
 - 206. En proposant cette association, l'Afrique reconnaît qu'elle détient la clé de son propre développement. Nous réclamons que l'Initiative Africaine offre aux pays développés du monde une occasion historique d'établir avec l'Afrique un véritable partenariat fondé sur des intérêts mutuels, des engagements communs et des accords contraignants.
 - 207. L'adoption de la stratégie de développement esquissée à grand trait ci-dessus ainsi que d'un programme d'action détaillé marquera le début d'une nouvelle phase de partenariat et de coopération entre l'Afrique et le monde développé.
 - 208. En réalisant les promesses qui y sont contenues, le présent programme devra permettre à l'enfant africain émacié d'espérer que le 21^{ème} siècle sera bel et bien le siècle de la renaissance de l'Afrique.
- **Programme des six premiers mois**
 - **Au niveau continental :**
 - Le Comité des Chefs d'Etat pour la mise en œuvre de l'Initiative Africaine tient sa première réunion en juillet 2001 ;
 - Un Comité de ministères des finances et de banques centrales est chargé d'examiner les initiatives actuellement en cours en vue d'améliorer la gestion économique et la gouvernance des entreprises dans les diverses régions. Ce Comité rend compte dans les six mois et fait figurer dans son rapport des recommandations de normes minimales et de codes de pratiques exemplaires en matière de politiques budgétaires, de gestion des fonds publics et de gouvernance des entreprises ;

- Mettre sur pied un comité des Ministres des affaires étrangères qui sera chargé de déterminer le renforcement des capacités nécessaire pour des opérations de maintien de la paix au niveau régional et au niveau continental;
 - Une équipe de travail est chargée de faire des évaluations des besoins sectoriels aux niveaux national, régional et continental ;
 - Mettre sur pied des équipes spéciales chargées des programmes prioritaires, dans des domaines tels que l'éradication des maladies infectieuses, l'infrastructure et le développement des TIC;
 - La CEA est chargée de préparer des rapports spéciaux sur chacun des domaines prioritaires à l'attention du Comité directeur désigné par le Comité des Chefs d'Etat pour la mise en œuvre de l'Initiative Africaine.
- **Rendez- vous avec la Communauté internationale**
- Rencontre avec les dirigeants du G8 pour examiner leur soutien au programme - Gênes, juillet 2001 ;
 - L'Assemblée générale des Nations Unies se réunit en session extraordinaire au sujet de l'Initiative Africaine - septembre 2001 ;
 - Un Sommet des dirigeants du monde entier se tient au Sénégal pour examiner le financement de l'Initiative Africaine - octobre 2001.

**ADDIS ABEBA
(POST-PRETORIA/ POST-DAKAR)
SEPTEMBRE 2001**